
Rapport du Président

Proposition de prêt

République de Côte d'Ivoire

Projet de pôle agro-industriel dans le Nord-Est

Numéro du projet: 2000003006

Cote du document: EB 2024/142/R.10/Rev.1

Point de l'ordre du jour: 3 a) i) d) i)

Date: 18 septembre 2024

Distribution: Publique

Original: Français

POUR: APPROBATION

Mesures à prendre: Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation telle qu'elle figure au paragraphe 53.

Questions techniques:

Bernard Hien

Directeur régional
Division Afrique de l'Ouest et du Centre
courriel: b.hien@ifad.org

Messan Fumilayo Hermann

Directeur de pays
Division Afrique de l'Ouest et du Centre
courriel: f.messan@ifad.org

Table des matières

Carte de la zone du projet	ii
Résumé du financement	iii
I. Contexte	1
A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA	1
B. Enseignements à retenir	2
II. Description du projet	3
A. Objectifs, zone d'intervention et groupes cibles	3
B. Composantes, résultats et activités	3
C. Théorie du changement	4
D. Alignement, appropriation et partenariats.	4
E. Coût, avantages et financement	5
III. Gestion des risques	9
A. Risques et mesures d'atténuation	9
B. Catégorie environnementale et sociale	10
C. Classement au regard des risques climatiques	10
D. Soutenabilité de la dette	10
IV. Exécution	10
A. Cadre organisationnel	10
B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication	11
C. Plans d'exécution	12
V. Instruments et pouvoirs juridiques	12
VI. Recommandation	12

Appendices

- I. Accord de financement négocié
- II. Cadre logique
- III. Matrice intégrée des risques du projet

Équipe d'exécution du projet	
Directeur régional:	Bernard Hien
Directeur de pays:	Hermann F. Messan
Coordonnatrice du programme de pays:	Odile Sarassoro
Spécialiste technique régional principal, Finance Rurale:	Jonathan Agwe
Responsable des finances:	Austin Tatah
Spécialiste climat et environnement:	Bernard Brou
Juristes:	Adriana Lucia et Jauregui Zabalaga

Carte de la zone du projet



Les appellations employées et la présentation des données n'expriment aucune position particulière du FIDA quant au tracé des frontières ou limites ni aux autorités concernées.
 Carte établie par le FIDA | 04/07/2024

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur/bénéficiaire:	République de Côte d'Ivoire
Organisme d'exécution:	Ministère d'Etat, Ministère de l'agriculture, du développement rural et des productions vivrières
Coût total du projet:	225,80 millions d'EUR_(244,5 millions d'USD)
Montant du prêt du FIDA au titre du Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP):	27,05 millions d'EUR ¹ (29,30 millions d'USD)
Conditions du prêt du FIDA (SAFP):	Conditions mixtes: délai de remboursement de 25 ans, y compris un différé d'amortissement de 5 ans, assorti d'une commission de service de 0,75% et d'un taux d'intérêt de 1,25% par an en DTS (ajustements pour les prêts en monnaie unique)
Montant du prêt du FIDA au titre du Mécanisme d'accès aux ressources empruntées (MARE):	42,48 millions d'EUR (46 millions d'USD):
Conditions du prêt du FIDA au titre du MARE:	Conditions ordinaires: délai de remboursement allant jusqu'à 35 ans, y compris un différé d'amortissement allant jusqu'à 10 ans, avec une échéance moyenne de remboursement allant jusqu'à 20 ans, assorti d'un taux d'intérêt égal au taux d'intérêt de référence du FIDA et incluant une marge variable.
Cofinancier:	Banque africaine de développement (BAfD)
Montant du cofinancement	100,57 millions d'EUR (108,9 millions d'USD)
Conditions du cofinancement:	Cofinancement parallèle sous forme de prêt
Contribution des prestataires de services financiers partenaires (banques et institutions de microfinance [IMF]):	6,74 millions d'EUR (7,3 millions d'USD)
Contribution du secteur privé:	3,23 millions d'EUR (3,5 millions d'USD)
Contribution de l'emprunteur/ du bénéficiaire:	8,86 millions d'EUR (9,6 millions d'USD)
Contribution des bénéficiaires:	5,72 millions d'EUR (6,2 millions d'USD)
Déficit de financement:	31,12 millions d'EUR (33,7 millions d'USD)
Montant du financement climatique apporté par le FIDA:	38,60 millions d'EUR (41,8 millions d'USD)
Institution coopérante:	FIDA

¹ Taux de change du FMI au 31 juillet 2024.

I. Contexte

A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA

1. **Contexte politique, économique et social.** La République de Côte d'Ivoire est la première économie de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et la troisième de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Sa croissance économique (6% en 2023) est soutenue par l'agriculture, qui contribue à 20% du produit intérieur brut (PIB) et à plus de 60% des recettes d'exportation. La croissance agricole est insuffisamment inclusive et la pauvreté rurale persiste. Le contexte sécuritaire fragile des pays sahéliens limitrophes reste une préoccupation nationale.
2. **Pauvreté, sécurité alimentaire et petite agriculture.** En 2022, la République de Côte d'Ivoire occupait le 166^e rang selon l'indice de développement humain. La croissance économique nationale, de 8,4% entre 2012 et 2017, a permis de ramener le taux de pauvreté de 55% en 2011 à 37,5% en 2021. La pauvreté reste prévalente en milieu rural (54,4%), et dans certaines zones géographiques, notamment le Nord-Est (54%).
3. **Contexte spécifique du district de Zanzan (Nord-Est).** Le district compte 1 344 865 personnes, dont 80% de ruraux, 48,7% de femmes et 75% de jeunes de moins de 35 ans. La pauvreté reste élevée² dans les régions du Bounkani (45,7%) et du Gontougo (32,1%). Principalement agricole³, l'économie est entravée par les capacités limitées des petits producteurs agricoles, des infrastructures insuffisantes, une faible productivité agricole, et un accès inadéquat aux marchés et aux services financiers.
4. **Cadre stratégique national.** Le Plan national de développement (2021-2025) (PND) vise à parvenir à une transformation structurelle de l'économie et à une croissance économique forte et inclusive. Concomitamment, le Programme national d'investissement agricole (2018-2025) (PNIA) est axé sur les agropoles, l'objectif étant d'instaurer une agriculture ivoirienne durable, compétitive et créatrice de richesses équitablement partagées.

Aspects particuliers relatifs aux thématiques transversales prioritaires du FIDA

5. Conformément aux engagements en matière de transversalisation, le projet a été validé comme:
 - incluant un financement climatique;
 - porteur de transformations en matière de genre;
 - tenant compte des enjeux nutritionnels;
 - incluant des activités relatives à la capacité d'adaptation.
6. **Genre et inclusion sociale.** Les inégalités entre les sexes persistent, les femmes représentant 67% des travailleurs agricoles, mais 21,8% des chefs d'exploitation agricole et 2,3% des membres d'organisations de producteurs. Cette situation résulte des difficultés d'accès des femmes aux ressources productives⁴, aux marchés et à l'éducation⁵.
7. **Jeunes.** Selon le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2021, plus de 75% de la population a moins de 35 ans. L'agriculture reste le

² Institut national des statistiques (2018).

³ On compte 70% d'agriculteurs familiaux.

⁴ Financements, intrants, technologies et connaissances.

⁵ On compte 81,4% de femmes sans aucune instruction.

premier pourvoyeur d'emplois pour 41,9% de la population et 45,7% des jeunes âgés de 15 à 35 ans. Les jeunes ruraux ont un accès limité à la formation, aux opportunités d'éducation et aux ressources⁶.

8. **Personnes en situation de handicap.** En 2021, la République de Côte d'Ivoire comptait 468 459 personnes en situation de handicap⁷.
9. **Malnutrition.** La nutrition maternelle et infantile s'améliore⁸ dans le pays, mais les taux de retard de croissance (20,2%) et de malnutrition aiguë (8,4%) restent importants dans les ménages ruraux à faible revenu. Dans le Zanzan, la malnutrition est liée à la disponibilité saisonnière des aliments, à l'accès limité à une alimentation nutritive et à son coût élevé, et au manque de diversité des aliments.
10. **Dégradation environnementale et changements climatiques.** La déforestation, problème environnemental majeur, conduit à la dégradation des terres et à la perte de biodiversité, doublée d'une vulnérabilité face aux changements climatiques (sécheresses et hausses de températures).

Justification de l'intervention du FIDA

11. Le Zanzan est un vivier des denrées consommées localement (20,2%) et de produits d'exportation (8,4%). Inclure les ruraux pauvres dans des filières de production et de transformation de ces produits, au moyen de technologies intelligentes face aux changements climatiques, permettra de les inscrire dans un parcours pérenne de croissance économique.
12. Le Gouvernement ivoirien souhaite ériger un pôle agro-industriel dans le Zanzan, à l'appui d'une transformation structurelle du pays conforme au Cadre stratégique du FIDA 2016-2025. Il a sollicité le FIDA et la Banque africaine de développement (BAfD) pour capitaliser sur l'expertise de la BAfD en matière d'agropoles et sur celle du FIDA en matière de promotion de chaînes de valeur inclusives au service des personnes vulnérables.

B. Enseignements à retenir

13. Le Projet de pôle agro-industriel dans le Nord-Est (2PAI-NE) capitalisera les enseignements du portefeuille du FIDA⁹ et de la BAfD¹⁰ en matière d'agropoles, notamment l'engagement des parties prenantes, l'ingénierie sociale, le développement des capacités des acteurs, l'identification des partenaires privés, l'accès aux services économiques et productifs, l'adaptation du modèle d'agropole, le développement de politiques nationales favorables, et le leadership des autorités publiques.
14. Concernant la gestion du projet, il faudra: définir des rôles clairs, recruter un personnel de qualité dès le démarrage, concevoir des projets simples adaptés aux capacités du personnel, réussir le démarrage du projet, recruter l'union de gestion du projet dès la fin des négociations, gérer minutieusement le projet, et accompagner l'unité de coordination du projet aux fins d'une appropriation complète de l'approche du projet.

⁶ Terres, actifs et financements.

⁷ Dont 45% de femmes selon le RGPH de 2021.

⁸ Rapport mondial sur la nutrition de 2022.

⁹ Projet d'appui à la production agricole et à la commercialisation – extension ouest (PROPACOM – -Ouest ouest), Programme d'appui au développement des filières agricoles (PADFA) et Projet d'urgence agricole de la Côte d'Ivoire (PUA-CI).

¹⁰ Projet de pôle agro-industriel dans la région du Bélier (2PAI-Bélier) et Projet de pôle agro-industriel dans le Nord (2PAI-Nord).

II. Description du projet

A. Objectifs, zone d'intervention et groupes cibles

15. L'objectif de développement du projet est de transformer l'agriculture dans les zones ciblées en un secteur moderne, orienté vers le marché, climatiquement résilient et durable, offrant un accès juste et équitable à des possibilités de revenus et réduisant la pauvreté. Le projet contribue à la réalisation des objectifs stratégiques¹¹ du programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) 2020-2025 et est également en ligne avec le Cadre stratégique du FIDA 2016-2025, qui est axé sur la transformation inclusive et durable des zones rurales¹².
16. **Zone d'intervention.** Le Zanzan est touché par la pauvreté, une faible productivité agricole, les changements climatiques, la dégradation de l'environnement et une faible inclusion sociale. Il dispose d'un important potentiel agricole, malgré des ressources en eau limitées. La sélection des zones d'intervention sera participative. Le projet visera en priorité les bassins de production, concentrant des populations rurales pauvres vulnérables, offrant un potentiel d'investissement pour structurer les filières et les infrastructures, et permettant de connecter les petits producteurs aux centres d'agrégation et au Parc agro-industriel.
17. **Chaînes de valeur ciblées.** Le projet ciblera prioritairement les chaînes de valeurs suivantes: riz, produits maraîchers, poulet en association avec le maïs et le soja, et igname. S'ajouteront des chaînes de valeur secondaires¹³: petit élevage traditionnel, miel, anacarde et karité.
18. **Groupes cibles.** Le projet vise 222 075 bénéficiaires, soit 35 250 ménages, répartis en trois catégories: i) la catégorie C (17 100 ménages) regroupe des micros et très petits exploitants agricoles¹⁴; ii) la catégorie B des microentreprises, petites et moyennes entreprises (178)¹⁵; iii) la catégorie A (ciblée par la BAfD) de très grandes entreprises¹⁶.
19. La sélection du groupe cible sera conforme à la politique de ciblage du FIDA et à ses objectifs de transversalisation. Un ciblage direct sera assuré pour la catégorie C, priorité étant donnée aux ruraux pauvres vivant dans les bassins, aux femmes, aux jeunes, aux veuves et aux veufs et aux personnes vivant avec un handicap. Un auto-ciblage est prévu pour la catégorie B, qui regroupera les entrepreneurs candidats répondant à des appels à projets axés en priorité sur les jeunes. Concernant la catégorie A, l'engagement à développer des relations d'affaires équitables avec les groupes des catégories C et B sera essentiel.

B. Composantes, résultats et activités

20. Le projet comprendra les quatre composantes et dix sous-composantes suivantes¹⁷:

Composante A. Renforcement des systèmes de production agricole intelligents face au climat et connectés aux marchés.

- Sous-composante A.1. Amélioration des infrastructures de production agricole.

¹¹ Amélioration des politiques nationales et renforcement des institutions nationales; accroissement de la productivité et renforcement de la résilience des petits producteurs face aux changements climatiques; renforcement de la création de la valeur ajoutée et de l'accès aux marchés.

¹² Grâce au renforcement des capacités productives des populations rurales, à l'intégration des populations rurales aux marchés, au renforcement de la durabilité environnementale et à l'accroissement de la résilience aux changements climatiques des activités économiques des populations rurales.

¹³ Aux fins de l'amélioration des revenus des groupes cibles par des activités génératrices de revenus.

¹⁴ Caractérisées par de faibles rendements marginaux et une faible valeur ajoutée.

¹⁵ En mettant l'accent sur les jeunes déjà actifs dans les domaines de l'agrégation, de la transformation, de la distribution, de la production ou de la prestation de biens et de services.

¹⁶ Susceptibles de développer des relations d'affaires avec les catégories B et C et de générer des emplois pour les jeunes.

¹⁷ Une description détaillée des composantes et des sous-composantes figure dans le rapport de conception de projet.

- Sous-composante A.2. Renforcement des capacités des petits producteurs et des organisations professionnelles agricoles.
- Sous-composante A.3. Renforcement de la résilience des communautés.

Composante B. Promotion de la valeur ajoutée et de l'accès aux marchés.

- Sous-composante B.1. Mise en place d'infrastructures de transformation et de mise en marché.
- Sous-composante B.2. Renforcement des capacités des acteurs de l'agrégation, de la transformation et de la mise en marché.

Composante C. Création d'un environnement favorable à l'économie agricole.

- Sous-composante C.1. Amélioration de l'offre de services techniques.
- Sous-composante C.2. Amélioration de l'offre de services financiers.
- Sous-composante C.3. Amélioration de l'environnement relatif à l'investissement privé.

Composante D. Gestion, suivi-évaluation et coordination du projet.

- Sous-composante D.1. Gestion des connaissances, pérennisation, appui institutionnel.
- Sous-composante D.2. Coordination du projet.

C. Théorie du changement

21. Le Zanzan fait face à des défis comme l'éloignement des centres urbains, l'insuffisance des infrastructures, l'accès limité aux marchés, la vulnérabilité climatique, la faible présence d'entreprises agro-industrielles, la faible structuration des chaînes de valeur et des discriminations fondées sur le genre et l'âge.
22. Le projet contribuera à relever ces défis grâce à la promotion d'infrastructures de production, de transformation et de commercialisation climato-intelligents, au renforcement des capacités des agriculteurs et des éleveurs, au soutien apporté aux petites et moyennes entreprises agroalimentaires, à l'amélioration de l'environnement des affaires, à l'élimination des inégalités de genre et à la promotion de la nutrition.

D. Alignement, appropriation et partenariats.

23. Le projet contribue aux objectifs de développement durable nos 1, 2, 5, 8 et 13 ainsi qu'à six des neuf résultats prévus dans le Plan-cadre de coopération¹⁸. Le projet est conforme au Cadre stratégique du FIDA 2016-2025, à la politique révisée en matière de finance rurale, à la nouvelle stratégie relative au secteur privé et à la stratégie en matière de technologies de l'information et des communications au service du développement établies par le FIDA. Il contribuera aux trois objectifs du Fonds en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes.
24. Le projet contribuera à la concrétisation des objectifs nationaux décrits dans le PND (2021-2025)¹⁹ et aux résultats du PNIA II (2018-2025). Il contribuera à la politique nationale en matière de nutrition, au document de politique nationale sur l'égalité

¹⁸ 1): Systèmes de production modernisés, durables, compétitifs et résilients; 2): accès des petites et moyennes entreprises et industries à des systèmes innovants pour une diversification économique durable et inclusive, ainsi qu'à des opportunités commerciales et à des investissements; 3): accès équitable à une protection sociale minimale et utilisation des services de santé, de nutrition, d'eau, d'hygiène, d'assainissement et de qualité, y compris dans les situations d'urgence; 4): les jeunes, filles et garçons, accèdent aux opportunités socioéconomiques et développent leur plein potentiel; 5): accès des femmes et des filles aux opportunités socioéconomiques et technologiques pour leur autonomisation, ainsi qu'aux services de prévention et de prise en charge de toutes les formes de violence; 6): accès aux écosystèmes terrestres et marins, ainsi qu'à un milieu de vie géré de manière plus durable, intégrée et inclusive.

¹⁹ Le projet contribuera aux objectifs du PND suivants: 1) réaliser la transformation économique et sociale nécessaire pour élever la Côte d'Ivoire, d'ici 2030, au rang de pays à revenu intermédiaire supérieur; 2) développer l'industrie nationale pour accroître les emplois décents; 3) assurer une meilleure productivité des facteurs, notamment du capital humain; 4) renforcer la gouvernance de l'État afin d'accompagner le secteur privé dans un processus de développement qui ne laisse personne de côté.

des chances, l'équité et le genre de 2009, aux contributions déterminées au niveau national²⁰, au code de l'environnement²¹, à la stratégie nationale genre et changements climatiques (2020-2024) et à la politique nationale de la jeunesse (2021-2025).

25. **Des partenariats** opérationnels seront établis avec les institutions spécialisées dans la promotion des microentreprises, petites et moyennes entreprises, les structures d'encadrement des producteurs, le Conseil national pour la nutrition, l'alimentation et le développement de la petite enfance et les organismes onusiens²².

E. Coût, avantages et financement

Coût du projet

26. Le coût total du projet sur huit ans est de 244,45 millions d'USD. Les coûts de base sont de 224,5 millions d'USD, soit 92% des coûts totaux. Les provisions pour imprévus physiques et financiers sont de 19,95 millions d'USD, correspondant à 8% des coûts totaux. Les dépenses d'investissement, qui sont de 233,34 millions d'USD, représentent 95,5% des coûts de base. Les dépenses récurrentes, qui sont de 11,11 millions d'USD, représentent 4,5% des coûts de base.
27. Le montant total alloué par le FIDA au projet au titre du financement de l'action climatique, calculé suivant les méthodes des banques multilatérales de développement pour le suivi du financement de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets, est estimé à 41 784 000 USD.

²⁰ Voir unfccc.int/sites/default/files/NDC/2022-06/CDN_CIV_2022.pdf.

²¹ Voir <https://www.environnement.gouv.ci/wp-content/uploads/2023/12/CODE-DE-LENVIRONNEMENT-COTE-DIVOIRE-2023.pdf>.

²² ONUDI, ONU-Femmes, FAO, PAM, UNHCR et UNICEF.

Tableau 1
Coût du projet par composante et sous-composante et par source de financement
(en milliers d'USD)

Composante et sous-composante	FIDA (SAFP)		FIDA (MARE)		BAfD		IMF et banques		Bénéficiaires		Secteur privé		Gouvernement (contribution en espèces)		Gouvernement (contribution en nature)		Déficit		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Composante A. Renforcement des systèmes de production agricole intelligents face au climat et connectés aux marchés																				
Sous-composante A.1. Amélioration des infrastructures de production agricoles	7 302,3	10,7	34 057,6	49,8	20 764,3	30,4	-	-	5 512,9	8,1	-	-	-	-	764,1	1,1	-	-	68 401,3	28,0
Sous-composante A.2. Renforcement des capacités des petits producteurs et des organisations professionnelles agricoles	158,4	1,3	3 613,6	28,7	5 120,7	40,7	-	-	-	-	-	-	-	-	287,8	2,3	3 407,6	27,1	12 588,2	5,1
Sous-composante A.3. Renforcement de la résilience des communautés	-	-	1 020,5	8,9	10 393,0	90,2	-	-	-	-	-	-	-	-	109,7	1,0	-	-	11 523,2	4,7
Total partiel	7 460,8	8,1	38 691,8	41,8	36 277,9	39,2	-	-	5 512,9	6,0	-	-	-	-	1 161,6	1,3	34 407,6	3,7	92 512,6	37,8
Composante B. Promotion de la valeur ajoutée et de l'accès aux marchés																				
Sous-composante B.1. Mise en place d'infrastructures de transformation et de mise en marché	9 629,8	13,6	-	-	43 135,9	60,9	7 349,7	10,4	711,2	1,0	3 500,1	4,9	5 108,6	7,2	1 448,6	2,0	-	-	70 883,8	29,0
Sous-composante B.2. Renforcement des capacités des acteurs de l'agrégation, de la transformation et de la mise en marché	185,9	2,1	-	-	5 846,0	67,3	-	-	-	-	-	-	-	-	184,3	2,1	2 470,5	28,4	8 686,8	3,6
Total partiel	9 815,6	12,3	-	-	48 982,0	61,6	7 349,7	9,2	711,2	0,9	3 500,1	4,4	5 108,6	6,4	1 633,0	2,1	2 470,5	3,1	79 570,6	32,6
Composante C. Création d'un environnement favorable à l'économie agricole																				
Sous-composante C.1. Amélioration de l'offre de services techniques	-	-	774,2	7,3	2 078,6	19,7	-	-	-	-	-	-	-	-	953,9	9,0	6 739,0	63,9	10 545,6	4,3
Sous-composante C.2. Amélioration de l'offre de services financiers	7 501,8	23,2	6 093,8	18,8	6 571,4	20,3	-	-	-	-	-	-	-	-	26,5	0,1	12 168,6	37,6	32 362,0	13,2
Sous-composante C.3. Amélioration de l'environnement relatif à l'investissement privé	-	-	440,3	10,6	3 074,6	74,1	-	-	-	-	-	-	-	-	193,3	4,7	440,3	10,6	4 148,5	1,7
Total partiel	7 501,8	15,9	7 308,2	15,5	11 724,6	24,9	-	-	-	-	-	-	-	-	1 173,7	2,5	19 347,9	41,1	47 056,1	19,2
Composante D. Gestion, suivi-évaluation et coordination du projet																				
Sous-composante D.1. Gestion des connaissances, pérennisation, appui institutionnel	777,5	6,0	-	-	9 927,4	76,3	-	-	-	-	-	-	-	-	358,3	2,8	1 942,4	14,9	13 005,7	5,3
Sous-composante D.2. Coordination du projet	3 744,3	30,4	-	-	1 943,5	15,8	-	-	-	-	-	-	-	-	89,0	0,7	6 530,3	53,1	12 307,1	5,0
Total partiel	4 521,8	17,9	-	-	11 871,0	46,9	-	-	-	-	-	-	-	-	447,3	1,8	8 472,7	33,5	25 312,8	10,4
Total	29 300,0	12,0	46 000,0	18,8	108 855,4	44,5	7 349,7	3,0	6 224,1	2,5	3 500,1	1,4	5 108,6	2,1	4 415,5	1,8	33 698,7	13,8	244 452,1	100,0

Tableau 2
Coût du projet par catégorie de dépenses et par source de financement
(en milliers d'USD)

Composante et sous-composante	FIDA (SAFP)		FIDA (MARE)		BAfD		IMF et banques		Bénéficiaires		Secteur privé		Gouvernement (contribution en espèces)		Gouvernement (contribution en nature)		Déficit		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Composante A. Renforcement des systèmes de production agricole intelligents face au climat et connectés aux marchés																				
Sous-composante A.1. Amélioration des infrastructures de production agricoles	7 302,3	10,7	34 057,6	49,8	20 764,3	30,4	-	-	5 512,9	8,1	-	-	-	-	764,1	1,1	-	-	68 401,3	28,0
Sous-composante A.2. Renforcement des capacités des petits producteurs et des organisations professionnelles agricoles	158,4	1,3	3 613,6	28,7	5 120,7	40,7	-	-	-	-	-	-	-	-	287,8	2,3	3 407,6	27,1	12 588,2	5,1
Sous-composante A.3. Renforcement de la résilience des communautés	-	-	1 020,5	8,9	10 393,0	90,2	-	-	-	-	-	-	-	-	109,7	1,0	-	-	11 523,2	4,7
Total partiel	7 460,8	8,1	38 691,8	41,8	36 277,9	39,2	-	-	5 512,9	6,0	-	-	-	-	1 161,6	1,3	34 407,6	3,7	92 512,6	37,8
Composante B. Promotion de la valeur ajoutée et de l'accès aux marchés																				
Sous-composante B.1. Mise en place d'infrastructures de transformation et de mise en marché	9 629,8	13,6	-	-	43 135,9	60,9	7 349,7	10,4	711,2	1,0	3 500,1	4,9	5 108,6	7,2	1 448,6	2,0	-	-	70 883,8	29,0
Sous-composante B.2. Renforcement des capacités des acteurs de l'agrégation, de la transformation et de la mise en marché	185,9	2,1	-	-	5 846,0	67,3	-	-	-	-	-	-	-	-	184,3	2,1	2 470,5	28,4	8 686,8	3,6
Total partiel	9 815,6	12,3	-	-	48 982,0	61,6	7 349,7	9,2	711,2	0,9	3 500,1	4,4	5 108,6	6,4	1 633,0	2,1	2 470,5	3,1	79 570,6	32,6
Composante C. Création d'un environnement favorable à l'économie agricole																				
Sous-composante C.1. Amélioration de l'offre de services techniques	-	-	774,2	7,3	2 078,6	19,7	-	-	-	-	-	-	-	-	953,9	9,0	6 739,0	63,9	10 545,6	4,3
Sous-composante C.2. Amélioration de l'offre de services financiers	7 501,8	23,2	6 093,8	18,8	6 571,4	20,3	-	-	-	-	-	-	-	-	26,5	0,1	12 168,6	37,6	32 362,0	13,2
Sous-composante C.3. Amélioration de l'environnement relatif à l'investissement privé	-	-	440,3	10,6	3 074,6	74,1	-	-	-	-	-	-	-	-	193,3	4,7	440,3	10,6	4 148,5	1,7
Total partiel	7 501,8	15,9	7 308,2	15,5	11 724,6	24,9	-	-	-	-	-	-	-	-	1 173,7	2,5	19 347,9	41,1	47 056,1	19,2
Composante D. Gestion, suivi-évaluation et coordination du projet																				
Sous-composante D.1. Gestion des connaissances, pérennisation, appui institutionnel	777,5	6,0	-	-	9 927,4	76,3	-	-	-	-	-	-	-	-	358,3	2,8	1 942,4	14,9	13 005,7	5,3
Sous-composante D.2. Coordination du projet	3 744,3	30,4	-	-	1 943,5	15,8	-	-	-	-	-	-	-	-	89,0	0,7	6 530,3	53,1	12 307,1	5,0
Total partiel	4 521,8	17,9	-	-	11 871,0	46,9	-	-	-	-	-	-	-	-	447,3	1,8	8 472,7	33,5	25 312,8	10,4
Total	29 300,0	12,0	46 000,0	18,8	108 855,4	44,5	7 349,7	3,0	6 224,1	2,5	3 500,1	1,4	5 108,6	2,1	4 415,5	1,8	33 698,7	13,8	244 452,1	100,0

Tableau 3
Coût du projet par composante et sous-composante et par année du projet
(en milliers d'USD)

<i>Composante et sous-composante</i>	<i>2025</i>	<i>2026</i>	<i>2027</i>	<i>2028</i>	<i>2029</i>	<i>2030</i>	<i>2031</i>	<i>2032</i>	<i>Total</i>
Composante A. Renforcement des systèmes de production intelligents face au climat et connectés aux marchés									
Sous-composante A.1. Amélioration des infrastructures de production agricoles	1 843,0	2 076,4	28 088,0	26 412,9	435,5	34,1	-	-	58 890,0
Sous-composante A.2. Renforcement des capacités des petits producteurs et des organisations professionnelles agricoles	729,5	2 579,2	4 079,1	3 959,5	613,2	15,4	-	-	11 975,8
Sous-composante A.3. Renforcement de la résilience des communautés	33,8	1 606,5	5 303,0	4 304,5	66,3	103,0	15,4	-	11 432,5
Total partiel	2 606,3	6 262,1	37 470,0	34 677,0	1 115,0	152,5	15,4	-	82 298,4
Composante B. Promotion de la valeur ajoutée agricole et de l'accès aux marchés									
Sous-composante B.1. Mise en place d'infrastructures de transformation et de mise en marché	-	18 033,2	26 054,5	20 244,0	2 989,6	-	-	-	67 321,2
Sous-composante B.2. Renforcement des capacités des acteurs de l'agrégation, de la transformation et de la mise en marché	90,3	1 183,0	3 576,0	2 965,7	520,9	84,5	-	-	8 420,4
Total partiel	90,3	19 216,2	29 630,5	23 209,7	3 510,4	84,5	-	-	75 741,6
Composante C. Création d'un environnement favorable à l'économie agricole									
Sous-composante C.1. Amélioration de l'offre de services techniques	1 933,9	1 674,1	4 150,4	2 086,3	24,0	22,1	22,1	-	9 913,0
Sous-composante C.2. Amélioration de l'offre de services financiers	96,0	739,4	5 757,8	10 365,8	11 920,8	-	-	-	28 879,8
Sous-composante C.3. Amélioration de l'environnement relatif à l'investissement privé	512,0	819,4	1 537,3	1 229,8	-	-	-	-	4 098,5
Total partiel	2 541,8	3 232,9	11 445,5	13 682,0	11 944,8	22,1	22,1	-	42 891,3
Composante D. Gestion, suivi-évaluation et coordination du projet									
Sous-composante D.1. Gestion des connaissances, pérennisation, appui institutionnel	286,0	1 278,8	5 352,2	4 425,2	471,3	506,1	348,2	-	12 667,7
Sous-composante D.2. Coordination du projet	1 267,3	1 705,2	1 375,9	1 375,9	1 375,9	1 358,8	1 274,5	1 163,8	10 897,3
Total partiel	1 553,3	2 984,0	6 728,0	5 801,0	1 847,1	1 864,9	1 622,7	1 163,8	23 565,0
Total des coûts de base	6 791,8	31 695,2	85 274,1	77 369,6	18 417,4	2 124,0	1 660,2	1 163,8	224 496,2
Total	7 038,7	33 943,3	91 188,0	84 654,5	21 680,4	2 490,6	1 994,2	1 462,5	244 452,1

Stratégie et plan de financement et de cofinancement

28. Le plan de financement et de cofinancement (cofinancement parallèle de la BAfD) s'établit comme suit: i) FIDA (SAFP): 29,30 millions d'USD, ii) FIDA (MARE): 46 millions d'USD; iii) BAfD: 108,85 millions d'USD; iv) prestataires de services financiers partenaires: 7,3 millions d'USD; v) bénéficiaires: 6,2 millions d'USD; vi) secteur privé: 3,5 millions d'USD; vii) Gouvernement (contribution en espèces): 5,1 millions d'USD; viii) Gouvernement (au titre des exonérations de taxes): 4,4 millions d'USD.
29. Des discussions ont été engagées avec des cofinanceurs potentiels (Fonds de l'OPEP pour le développement international, Banque interaméricaine de développement, Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO, Banque ouest-africaine de développement, Banque arabe pour le développement économique en Afrique, Enabel, Agence japonaise de coopération internationale), le but étant de combler le déficit de financement de 33,7 millions d'USD. Ce déficit pourra également être financé lors des cycles couverts par les Treizième et Quatorzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA13 et FIDA14), au titre du SAFP ou du MARE²³.

Décaissement

30. Les décaissements se feront conformément au Manuel sur le décaissement des prêts du FIDA et aux procédures décrites dans le Manuel de gestion financière et de contrôle financier des projets pour les emprunteurs. La coordination entre les bailleurs de fonds passera par des réunions bimensuelles ou ad hoc.

Résumé des avantages et analyse économique

31. L'analyse financière et économique²⁴ montre que dans tous les modèles financiers analysés, les ratios avantages/coûts sont supérieurs à un, c'est-à-dire que les avantages obtenus sont toujours supérieurs aux coûts.
32. L'analyse économique²⁵ du projet sur 20 ans, compte tenu d'un taux d'actualisation de 8%, montre que le coût total du projet sur huit ans s'élève à 244,45 millions d'USD. Le taux de rentabilité économique interne (TREI) de base est de 21% et la valeur actuelle nette de 187,13 millions d'USD. Les tests de sensibilité confirment la robustesse de l'analyse, les TRIE étant supérieurs à 8% dans divers scénarios, ce qui correspond au coût d'opportunité du capital à long terme et assure la viabilité économique.

Stratégie de retrait et durabilité

33. Le dispositif de mise en œuvre repose sur des structures nationales publiques et privées chargées de la pérennisation des interventions et du retrait de l'unité de coordination du projet (UCP). La stratégie de retrait et de durabilité repose sur cinq piliers: 1) la durabilité institutionnelle grâce à la gouvernance du pôle et des infrastructures et équipements; 2) la durabilité financière par le biais du mécanisme financier; 3) la durabilité technique grâce aux chaînes d'approvisionnement promues; 4) la durabilité environnementale et socioéconomique grâce à l'inclusion sociale; 5) un plan de transfert des fonctions de l'UCP aux organes du pôle assorti d'une stratégie de passage à l'échelle.

III. Gestion des risques

A. Risques et mesures d'atténuation

34. Le tableau 4 résume les risques majeurs par catégorie et leur ampleur.

²³ Selon des conditions de financement à définir et sous réserve des procédures internes et de l'approbation ultérieure du Conseil d'administration.

²⁴ Basée sur des modèles de production en amont et en aval des filières retenues.

²⁵ L'analyse économique inclut toutes les dépenses d'investissement et de fonctionnement et prend en compte les recettes nettes supplémentaires dérivées des modèles financiers susceptibles d'être financés.

Tableau 4
Synthèse des risques

Catégorie de risque	Niveau de risque inhérent	Évaluation du risque résiduel
Fragilité et sécurité	Substantiel	Substantiel
Engagement politique	Substantiel	Substantiel
Vulnérabilité face aux changements climatiques	Substantiel	Substantiel
Modalités de mise en œuvre	Substantiel	Substantiel
Comptabilité de projet et rapports financiers	Substantiel	Substantiel
Contrôles internes du projet	Substantiel	Substantiel
Modalités des flux et décaissement des fonds du projet	Élevé	Élevé
Budgétisation du projet	Substantiel	Substantiel
Organisation du projet et personnel	Substantiel	Substantiel

B. Catégorie environnementale et sociale

35. Le risque environnemental et social du projet est élevé en raison de la potentielle dégradation du couvert végétal et de l'absence de gestion intégrée des déchets, des sols, de l'eau et des ravageurs. Sur le plan social, les risques incluent l'intoxication due aux produits agrochimiques, les conflits entre communautés transhumantes, l'exclusion des jeunes et des femmes, le travail des enfants, le déplacement économique de certaines populations, l'afflux de travailleurs et la purge des droits coutumiers. Le projet renforcera les capacités des producteurs à adopter de bonnes pratiques sur le plan environnemental, social et climatique, par une approche inclusive en matière d'atténuation des risques.

C. Classement au regard des risques climatiques

36. Le projet comporte un risque climatique substantiel. La zone du projet est exposée à un risque élevé de catastrophes climatiques²⁶. L'augmentation des températures dans la région du Bounkani et la diminution des précipitations exposent le district de Zanzan à des risques d'inondations. Le projet améliorera la résilience aux changements climatiques²⁷ et favorisera l'accroissement de la productivité agricole et de la valeur ajoutée par des infrastructures climatiquement résilientes.

D. Soutenabilité de la dette

37. Selon la dernière analyse de viabilité de la dette réalisée par le FMI et la Banque mondiale et publiée en avril 2024, la dette extérieure et la dette globale sont viables; le pays présente un risque modéré de surendettement et dispose d'une marge de manœuvre limitée pour absorber les chocs. La dette extérieure et la dette globale sont vulnérables aux chocs liés aux exportations et à une dépréciation du taux de change. Ces chocs pénaliseraient la viabilité de la dette extérieure du pays.

IV. Exécution

A. Cadre organisationnel

Gestion et coordination du projet

38. L'organisme d'exécution est le Ministère de l'agriculture, du développement rural et de la production vivrière (Ministère d'État); un Comité d'orientation et de pilotage et un cadre régional de concertation seront constitués. La gestion quotidienne du projet sera assurée par l'UCP, sous la supervision de la Direction générale de la planification, des statistiques et des projets. L'UCP aura pour tâches principales la coordination, le contrôle et le suivi de l'ensemble des activités du projet. Les responsables seront recrutés de façon compétitive²⁸ sur la base de contrats de performance.

²⁶ Pénuries d'eau, chaleurs extrêmes et feux de brousse.

²⁷ Réduction de la consommation d'énergie, augmentation des stocks de carbone dans le sol et réduction des déchets alimentaires.

²⁸ Les termes de mandat seront validés par le FIDA et la BAfD.

Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

39. **Gestion financière.** La gestion financière sera assurée par l'équipe financière de l'UCP, dirigée par un responsable administratif et financier qui supervisera les finances, la comptabilité et les opérations administratives, et sera appuyé par deux comptables principaux et deux assistants comptables, répartis entre le FIDA et la BAfD. Deux systèmes de comptabilité distincts respectueux des procédures respectives de chaque bailleur seront mis en place. Un agent comptable public et un contrôleur financier renforceront le contrôle interne. Les états financiers seront conformes aux nouvelles normes comptables OHADA applicables aux entités à but non lucratif (système comptable des entités à but non lucratif²⁹). L'année financière s'étendra du 1^{er} janvier au 31 décembre. L'audit interne sera assuré par l'Inspection générale des finances. Les audits externes seront effectués séparément, en fonction des exigences de chaque bailleur de fonds.
40. **Passation des marchés.** Les marchés de biens, de travaux et de services financés par le FIDA seront attribués selon la réglementation de l'emprunteur³⁰, pourvu qu'elle soit compatible avec les directives et politiques en vigueur au FIDA. Pour la BAfD, les acquisitions s'effectueront conformément à la Politique de passation des marchés du Groupe de la Banque³¹ et aux dispositions de l'accord de financement.
41. Le personnel du projet et les parties prenantes seront formés aux politiques et directives de la BAfD et du FIDA. Le responsable de la passation des marchés sera soutenu par un chargé de la passation des marchés pour ce qui est du financement du FIDA.

Participation et retours d'information du groupe cible, et mécanisme de réponse aux doléances

42. Des consultations seront menées avec les bénéficiaires³². Pour sécuriser les droits des communautés rurales en matière d'accès au foncier et d'utilisation des terres, un plan relatif au consentement préalable, libre et éclairé permettra aux communautés d'accepter ou non l'initiative proposée.

Mécanisme de réponse aux doléances

43. Un mécanisme de gestion des plaintes intégré au plan de participation des parties prenantes et les outils nécessaires³³ seront affinés par des spécialistes des Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique. Les plaintes non résolues au niveau du projet pourront être transmises au FIDA.

B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication

44. **Planification.** A cet égard, les expériences du FIDA et d'autres projets de mise en place de Pôle en République de Côte d'Ivoire et ailleurs serviront de référence. Aux fins de la mise en œuvre du plan de travail et budget annuel les 18 premiers mois, on mobilisera les partenaires publics et privés clés. Chaque année, le plan de travail et budget annuel de l'année suivante devra être élaboré et soumis pour avis de non-objection, au plus tard le 30 novembre.
45. **Suivi-évaluation.** La dématérialisation des fiches de collecte de données permettra d'assurer un suivi en temps réel des indicateurs, fondés sur des données validées au niveau des antennes³⁴, puis centralement. Des rapports trimestriels et annuels seront élaborés à l'intention du Ministère et du FIDA. Des études

²⁹ En vigueur depuis janvier 2024.

³⁰ Suivant l'ordonnance n° 2019-679 du 24 juillet 2019.

³¹ Édition d'octobre 2015.

³² Campagne d'information sur les avantages et les modalités du projet, notamment les alliances agrégatives; participation des responsables locaux au ciblage des bénéficiaires; validation du choix des chaînes de valeur, des bassins, des sites d'infrastructure et des bénéficiaires vulnérables; connexion des organisations de producteurs agricoles à une plateforme numérique aux fins de la visibilité et de la traçabilité des opérations.

³³ Formulaire de plainte et procédures.

³⁴ Bondoukou et Bouna.

spécifiques comprendront: une étude de référence au démarrage, une enquête sur les effets obtenus à mi-parcours, et des enquêtes sur l'impact en fin de projet.

Apprentissage, gestion des savoirs et communication

46. Une stratégie participative en matière de gestion des savoirs et de concertation sur les politiques alignée sur les objectifs du suivi-évaluation permettra de dégager des leçons qui éclaireront les politiques agricoles.

Innovations et reproduction à plus grande échelle

47. Les innovations favorisant la reproduction à grande échelle du projet seront promues, notamment: i) l'insertion des bénéficiaires dans des alliances agrégatives; ii) l'extension des initiatives locales existantes; iii) un mécanisme financier tripartite; iv) un système de gouvernance inclusif.

C. Plans d'exécution

Plans de préparation à l'exécution et de démarrage

48. Pour assurer un démarrage rapide, les retraits de fonds destinés à couvrir les dépenses de démarrage encourues³⁵ avant la satisfaction des conditions générales préalables au décaissement ne dépasseront pas 500 000 USD.

Supervision, examen à mi-parcours et plans d'achèvement

49. La supervision sera assurée par le FIDA, dans le cadre de missions d'appui périodiques organisées avec le Ministère de tutelle et l'UCP et des examens à mi-parcours et à l'achèvement du projet.

V. Instruments et pouvoirs juridiques

50. L'octroi à l'emprunteur du financement proposé est régi par un accord de financement entre la République de Côte d'Ivoire et le FIDA. Une copie de l'accord de financement négocié figure à l'appendice I.
51. La République de Côte d'Ivoire est habilitée, en vertu de son ordre juridique, à recevoir un financement du FIDA.
52. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA, et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

VI. Recommandation

53. Je recommande au Conseil d'administration d'approuver le financement proposé par la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République de Côte d'Ivoire un prêt à des conditions mixtes d'un montant de vingt-sept millions cinquante mille euros (27 050 000 EUR) (équivalent à 29 300 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République de Côte d'Ivoire un prêt à des conditions ordinaires d'un montant de quarante-deux millions quatre cent quatre-vingt mille euros (42 480 000 EUR) (équivalent à 46 000 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Alvaro Lario

³⁵ Le Gouvernement (chargé de la tutelle du projet et représentant de l'emprunteur) soumettra le budget et la demande d'avance de fonds visant à couvrir les dépenses de démarrage au FIDA pour avis de non-objection.

Accord de financement négocié

(Négociations conclues le 23 août 2024)

Prêt No : _____

Prêt Additionnel No : _____

Nom du Projet : Projet de Pôle Agro-industriel dans le Nord Est (2PAI-NE) ("le "le Projet")

La République de Côte d'Ivoire

et

Le Fonds international de développement agricole (le « Fonds » ou le « FIDA »)

(désignés individuellement par une "Partie" et collectivement par les "Parties")

Attendu QUE l'Emprunteur a sollicité du Fonds un prêt et un prêt additionnel pour le financement du Projet décrit à l'Annexe 1 du présent accord ;

Attendu QUE des cofinancements dont celui du Groupe de la Banque Africaine du Développement (BAD) sont envisagés et démarreront après la mise en place du financement FIDA.

L'Emprunteur s'est engagé à fournir un soutien supplémentaire, financier ou en nature, qui pourrait être nécessaire au Projet.

Considérant que le Fonds a accepté de financer le Projet³⁶;

Par conséquent, les parties conviennent de ce qui suit :

Section A

1. Le présent accord comprend l'ensemble des documents suivants : le présent document, la description du projet et les dispositions relatives à l'exécution (Annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).
2. Les Conditions Générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles que modifiées en décembre 2022 et toutes éventuelles modifications postérieures ("les Conditions Générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent accord. Aux fins du présent accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions Générales ont la signification qui y est indiquée.
3. Le Fonds accorde à l'Emprunteur un Prêt et un Prêt Additionnel, ensemble (le "Financement"), que l'Emprunteur utilise aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent accord.

Section B

³⁶ Élargir le préambule en fonction des besoins, par exemple en établissant des liens avec d'autres projets financés par le FIDA

1. A. Le montant du Prêt A est de vingt-sept millions cinquante mille euros (27 050 000 EUR).

B. Le montant du Prêt B est de quarante-deux millions quatre cent quatre-vingt mille euros (42 480 000 EUR).
3. Le Prêt A est accordé à des conditions, et assorti d'un taux d'intérêt sur le montant principal restant dû et à des frais de service tels que déterminés par le Fonds à la date d'approbation de l'emprunt par le Conseil d'administration du Fonds. Le taux d'intérêt et la commission de service déterminé seront fixés pour le cycle de vie de l'emprunt et payables semestriellement dans la monnaie de paiement du service de l'emprunt, et auront une échéance de vingt-cinq (25) ans, y compris un différé d'amortissement de cinq (5) ans à compter de la date d'approbation de l'emprunt par le Conseil d'administration du Fonds.
4. Le Prêt B est accordé à des conditions ordinaire et est assorti d'un taux d'intérêt sur le montant de l'encours en principal égal au taux d'intérêt de référence du FIDA, y compris une marge variable, payable semestriellement dans la monnaie de paiement du service du prêt, et assorti d'un délai de remboursement de vingt-neuf (29) ans, y compris un différé d'amortissement de dix (10) ans, à compter de la date à laquelle le Fonds a déterminé que toutes les conditions générales préalables au retrait ont été remplies.
5. La monnaie de paiement au titre du service du prêt est l'Euro (EUR).
6. L'exercice financier débute le 1^{er} Janvier.
7. Le remboursement du (principal) et le paiement (des intérêts) (de la commission de service) du Prêt A et du Prêt B sont exigibles le 15 mars et le 15 septembre.
8. Il y aura deux comptes désigné(s) en EUR, pour l'utilisation exclusive du Projet ouvert au nom du Projet par l'Emprunteur auprès de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). L'Emprunteur doit informer le Fonds des fonctionnaires autorisés à exploiter les comptes désignés.
9. Il y aura un compte d'opération en FCFA ouvert par l'Unité de Coordination du Projet (UCP) au nom du Projet auprès de la Banque du Trésor afin de financer les dépenses de fonctionnement et d'investissement du Projet.
10. L'Emprunteur fournira des fonds de contrepartie aux fins du Projet d'un montant d'environ quatre millions quatre-vingt mille euros (4 080 000 EUR) sous forme d'exonérations d'impôt, la prise en charge des indemnités du contrôleur financier et de l'agent comptable qui seront mis à la disposition du Projet et d'apport en numéraire d'environ quatre millions sept cent vingt mille euros (4 720 000 EUR).

Section C

1. L'agent principal du Projet est le Ministère d'État, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural et des Productions Vivrières (MEMINADERPV).
2. Un examen à mi-parcours sera effectué conformément aux dispositions des alinéas 8.03 (b) et (c) des Conditions Générales. Toutefois, les parties peuvent convenir d'une date différente pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Projet.
3. La date d'achèvement du Projet est fixée au huitième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent accord. La date de clôture du financement sera six mois plus tard, ou toute autre date désignée par le Fonds par notification à l'Emprunteur.

4. L'acquisition de biens, travaux et services financés par le Financement est effectuée conformément aux dispositions de la réglementation de l'Emprunteur en matière de passation des marchés, dans la mesure où elles sont conformes aux directives pour la passation des marchés relatifs aux projets du FIDA.

Section D

1. Le Fonds administrera le Financement et supervisera le Projet.

Section E

1. Les éléments suivants sont désignés comme des motifs supplémentaires de suspension du présent accord :

- a) Le manuel de mise en œuvre et/ou l'une de ses dispositions a fait l'objet d'une renonciation, d'une suspension, d'une résiliation, d'une modification ou d'un amendement sans l'accord préalable du Fonds, et le Fonds, après consultation avec l'Emprunteur, a déterminé qu'il a eu, ou est susceptible d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet.
- b) Dans le cas où l'Emprunteur n'a pas demandé de décaissement du Financement pendant une période d'au moins 12 mois sans justification.

2. L'élément suivant est désigné comme de motif supplémentaire d'annulation du présent accord :

Dans le cas où l'Emprunteur n'a pas demandé de décaissement du Financement pendant une période d'au moins 12 mois consécutifs sans justification, après les dix-huit (18) premiers mois suivant la date d'entrée en vigueur.

3. Les éléments suivants constituent des conditions préalables au premier décaissement :

- a) La non objection du FIDA à l'égard du manuel de mise en œuvre du Projet.
- b) Le personnel clé du Projet a été recruté de manière compétitive conformément à la section 8 Annexe 1 du présent Accord.
- c) Les comptes désignés et le compte d'opération ont été ouverts et le personnel habilité à les mobiliser a été officiellement désigné.
- d) Le premier programme de travail et budget annuel (PTBA) pour les activités du Projet et son plan de passation des marchés ont été approuvés par le Fonds.
- e) Le manuel des procédures administratives, financières et comptables du Projet est approuvé par le FIDA.
- f) Le logiciel comptable a été acquis et paramétré afin de prendre en compte les exigences comptables et financières spécifiques à ce financement.

4. Toutes les communications ayant trait au présent accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous :

Pour l'Emprunteur

Ministre des Finances et du Budget
Adama COULIBALY
Abidjan-Plateau, Immeuble SCIAM 19^e étage
Tel : +225 2720302525
Télécopie : +225 2720302528

Pour le Fonds :

[Cliquez et tapez le Titre]
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italie

[Copie à :]

Le cas échéant, les Parties acceptent la validité de toute signature électronique qualifiée utilisée pour la signature du présent accord et reconnaissent cette dernière comme équivalente à une signature manuscrite.

Le présent accord, en date du _____, a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l'Emprunteur.

[Nom officiel du pays]

"[Nom du Représentant autorisé]"
"[Titre du Représentant autorisé]"

Date : _____³⁷

Fonds international de
développement agricole

"[Nom du Représentant autorisé]"
"[Titre du Représentant autorisé]"

Date : _____

³⁷ Dans le cas où l'Accord de Financement n'est pas signé au siège du FIDA

Annexe 1

Description du projet et dispositions relatives à l'exécution

I. Description du projet

1. *Population cible.* Le nombre de bénéficiaires est 222 075 dont 35 250 ménages avec trois cibles : (i) catégorie C (17.100 ménages) des micros et très petits exploitants agricoles³⁸, (ii) catégorie B des micros, petites et moyennes entreprises (178 MPME³⁹), et (iii) catégorie A (ciblée par la BAD), des très grandes entreprises.

2. *Zone d'intervention du Projet.* Le Zanzan est affecté par la pauvreté, une faible productivité agricole, le changement climatique, la dégradation de l'environnement et une faible inclusion sociale. Il dispose d'un important potentiel agricole malgré des ressources en eau limitées. La sélection des zones d'intervention sera participative, priorisant les bassins de production raisonnables, concentrant des populations rurales pauvres vulnérables, offrant un potentiel d'investissement pour structurer les filières et infrastructures, et permettant de connecter les petits producteurs aux centres d'agrégation et au parc agro-industriel.

3. *Chaînes de valeur ciblées.* Le projet ciblera prioritairement les chaînes de valeurs suivantes : riz, produits maraîchers, le poulet en continuum avec le maïs et le soja, l'igname. S'ajouteront des chaînes de valeur secondaires : petit élevage traditionnel, miel, anacarde, karité.

4. *Objectifs.* L'objectif du Projet 2PAI-NE, est de transformer l'agriculture dans les zones ciblées en un secteur moderne, orienté vers le marché, résilient au climat et durable, offrant un accès juste et équitable à des opportunités de revenus et réduisant la pauvreté. Il contribue à la réalisation des objectifs stratégiques⁴⁰ du COSOP 2020 – 2025 et est également en ligne avec le cadre stratégique du FIDA 2016-2025 pour une transformation inclusive et durable des zones rurales.

5. *Composantes.* Le projet est articulé autour des quatre composantes et dix sous-composantes suivantes :

5.1. *Composante A : Renforcement des systèmes de production agricole intelligents face au climat et connectés aux marchés, comprend trois sous-composantes:*(A.1) Amélioration des infrastructures de production agricole ; (A.2) Renforcement des capacités des petits producteurs et des organisations professionnelles agricoles ; (A.3) Renforcement de la résilience des communautés

5.2 *Composante B : Promotion de la valeur ajoutée et de l'accès aux marchés avec deux sous-composantes :* (B.1) Mise en place des infrastructures de transformation et de mise en marché ; (B.2) Renforcement des capacités des acteurs de l'agrégation, de la transformation et de la mise en marché.

5.3 *Composante C : Création d'un environnement favorable à l'économie agricole, avec trois sous-composantes:*(C.1) Amélioration de l'offre des services techniques ; (C.2) Amélioration de l'offre des services financiers ; (C.3) Amélioration de l'environnement relatif à l'investissement privé.

³⁸ Caractérisés par des rendements marginaux, et une faible valeur ajoutée

³⁹ En mettant l'accent sur les jeunes déjà actifs dans l'agrégation, la transformation, la distribution, la production ou la fourniture de biens et services

⁴⁰ l'amélioration des politiques nationales et le renforcement des institutions nationales; l'accroissement de la productivité et le renforcement de la résilience des petits producteurs face aux changements climatiques ; et le renforcement de la création de la valeur ajoutée et l'accès aux marchés

5.4 *Composante D* : Gestion, suivi-évaluation et coordination du projet avec deux sous-composantes : (D.1) Gestion des connaissances, pérennisation, appui institutionnel ; (D.2) Coordination du Projet.

II. Dispositions relatives à l'exécution

6. *Agent principal du Projet*. L'agent principal du Projet est le Ministère d'Etat Ministère de l'Agriculture du Développement Rural et des Production Vivrières (MEMINADERPV) ;

7. *Comité de Pilotage du Projet (COP)*. Il sera mis en place par le Ministère en charge de l'Agriculture et du Développement Rural et des Production Vivrières (MEMINADERPV) et sera chargé de définir les orientations stratégiques et opérationnelles du projet. La composition du comité de pilotage est décrite dans le document de conception du projet. Il sera mis en place par arrêté ministériel.

8. *Cadre régional de concertation (CRC)*. Les CRC aura pour vocation l'harmonisation des interventions de développement, les arbitrages locaux et la recherche de l'équilibre régional. Il sera mis en place par arrêté ministériel.

9. *Unité de Coordination du Projet (UCP)*. Le siège de l'UCP basée à Bondoukou (Gontougo). Une antenne légère sera établie à Bouna (Bounkani). La gestion quotidienne du projet sera assurée par l'UCP sous la supervision de la DGSP. L'UCP aura pour tâches principales, la coordination, le contrôle et le suivi de l'ensemble des activités du projet. La composition de l'UCP est décrite dans le document de conception du projet et le personnel clé est constitué d'un coordonnateur, d'un responsable administratif et financier, d'un expert en suivi-évaluation, d'un responsable en passation des marchés. Les cadres du projet seront recrutés sur une base compétitive. Ils signeront des contrats de performance.

10. *Planification et Suivi et évaluation*. Chaque année, le PTBA de l'an n+1 devra être élaboré par l'UCP. Il devra être soumis au FIDA pour avis de non-objection. Le système de suivi-évaluation (SSE) s'appuyant sur le cadre logique sera mis en place. Le dispositif de suivi sera digitalisé à travers des fiches de collecte digitalisées pour permettre un suivi en temps réel des indicateurs avec des données validées au niveau de l'antenne puis centralement. Des missions de supervisions conjointes FIDA-Gouvernement seront réalisées chaque année. Des rapports périodiques sur la mise en œuvre du projet seront produits par l'UCP pour validation.

A partir d'une enquête de référence qui sera réalisée au démarrage du projet, une revue et enquête d'effets seront conduite à mi-parcours de la mise en œuvre du projet et en fin de projet, une revue d'achèvement et une enquête d'impact seront réalisées.

11. *Gestion des savoirs*. Une stratégie participative de gestion des savoirs et de dialogue politique alignée avec les objectifs du suivi-évaluation permettra de dégager des leçons qui informeront les politiques agricoles.

12. *Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)* : Le projet dispose d'un mécanisme de gestion des plaintes intégré dans le Plan de Participation des Parties Prenantes (PPP), qui est conçu pour être facile d'accès et permettre de traiter rapidement les préoccupations et les plaintes des parties touchées par le projet.

13. *Gestion Comptable et financière*. La gestion comptable et financière du projet sera assurée par l'équipe composées de comptables et d'assistants comptables dirigée par un Responsable Administratif et Financier (RAF), qui est responsable de l'efficacité opérationnelle, et de la supervision stratégique des finances, de la comptabilité et des opérations administratives du projet. Les états financiers seront préparés conformément aux nouvelles normes comptables OHADA relatif au Système comptable des entités à but

non lucratif (SYCEBNL), entrées en vigueur en janvier 2024. L'exercice fiscal s'étendra du 1er janvier au 31 décembre de chaque année. Les audits externes seront effectués séparément, en fonction des exigences du bailleur de fonds. L'audit interne sera assuré par l'Inspection Générale des Finances (IGF) selon une convention qui sera signé avec le projet.

14. *Passation des marchés.* Les marchés des biens, des travaux et des services, financés par les ressources du FIDA, seront attribués conformément aux dispositions de la réglementation de l'emprunteur en matière de passation des marchés, ceci dans la mesure où ces dispositions sont compatibles avec les Directives du FIDA sur la passation des marchés. La passation des marchés du projet sera alignée à la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude, de harcèlement sexuel et de corruption, ainsi qu'aux procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC). Le responsable de passation des marchés sera soutenu par un chargé de passation des marchés.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. Affectation du produit du Financement.

a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le paiement du Financement ainsi que le montant du Financement affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories :

Total	Montant alloué au titre du Prêt A (exprimé en EUR)	Montant alloué au titre du Prêt B (exprimé en EUR)	Pourcentage des dépenses autorisées à financer
I. Travaux	12 610 000	26 030 000	100% hors contribution des bénéficiaires
II. Équipement et matériel	660 000	1 450 000	100% hors taxes et hors Contribution des bénéficiaires
III. Consultation	2 250 000	5 470 000	100% hors contribution des bénéficiaires
IV. Dons et Subventions	150 000	230 000	100% hors contribution des bénéficiaires
V. Fonds de garantie et de crédit	2 470 000	0	
VI. Coûts de fonctionnement	6 240 000	5 070 000	100% hors contribution du Gouvernement
Non alloué	2 670 000	4 230 000	
TOTAL	27 050 000	42 480 000	

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit :

- i) Les dépenses "d'Équipement et Matériel" relatives à la catégorie II incluent également les dépenses relatives aux véhicules, Biens services et Intrant
- ii) Les dépenses de "Consultations" de la catégorie III incluent les dépenses liées aux formations et aux ateliers.
- iii) La catégorie V " Fonds de garantie et de crédit" comprend la ligne de crédit. Le fonds de garantie (10%) et la ligne de crédit (90%) ne seront décaissés qu'une fois que toutes les conditions et mécanismes créant le fonds et les modalités de crédit auront été mis en place et auront reçu l'avis de non-objection du FIDA.
- iv) Les dépenses de "Salaires et Indemnités" de la catégorie VI incluent également les dépenses liées aux coûts de fonctionnement

2. Modalités de décaissement

- a) Les décaissements des ressources financières se feront conformément au Manuel des décaissements du FIDA, à l'entrée en vigueur de l'accord de financement, et lorsque les conditions de premier décaissement auront été remplies.
- b) Frais de démarrage. Les retraits relatifs aux dépenses de démarrage afférents aux catégories III "Consultations" et IV " coût de fonctionnement" engagés avant la satisfaction des conditions générales de retrait ne doivent pas dépasser un montant total de Quatre cent soixante mille euros (460 000 EUR). Les activités à financer au titre des coûts de démarrage nécessiteront un accord préalable du FIDA pour être considérées comme autorisées.

Les frais de démarrage comprendront notamment (i) la mise en place de l'UCP et ainsi que les salaires du personnel clé; (ii) la formulation du manuel de mise en œuvre du projet, y compris les procédures financières, le manuel de comptabilité et de passation de marchés ; (iii) la préparation du premier plan de travail et budget annuel (PTBA) et du plan de passation de marchés ; (iv) l'organisation d'un atelier de démarrage ; (v) le déploiement d'un logiciel de comptabilité approprié et le système de suivi-évaluation; (vi) la finalisation de l'étendue des travaux et des termes de référence de l'audit interne ainsi que la signature de la convention avec l'IGF

- c) Modalités d'audit : Les comptes et la gestion du Projet seront vérifiés annuellement par un cabinet d'audit comptable indépendant et qualifié, recruté par le projet, acceptable pour le FIDA, sur la base de termes de référence préalablement approuvés par le FIDA et conformément au manuel du FIDA relatif à l'information financière et audit. Les rapports d'audit seront transmis au FIDA au plus tard six (6) mois suivant la clôture de l'exercice fiscal. La non-soumission du rapport d'audit annuel dans ce délai constituera une clause de suspension des décaissements.

Annexe 3

Clauses particulières

I. Dispositions générales

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions Générales, le Fonds peut suspendre, en tout ou partie, le droit de l'Emprunteur de solliciter des retraits du compte du prêt du Fonds si l'Emprunteur n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet :

1. Dans les six mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord de financement, le Projet achètera et installera un logiciel de comptabilité personnalisé, conformément aux pratiques en vigueur dans les projets soutenus par le FIDA, afin de satisfaire aux normes comptables internationales et aux exigences du FIDA.

2. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord de financement, le Projet conclura un protocole d'accord avec les partenaires de mise en œuvre qui structurera la collaboration, définira les rôles, les responsabilités et les devoirs en matière de mise en œuvre et de gestion financière, de comptabilité et de rapport.

3. *Planification, suivi et évaluation.* L'Emprunteur veillera à ce que (i) un système de Planification, de Suivi et d'Évaluation (PS&E) soit mis en place dans les douze (12) mois à compter de la date d'entrée en vigueur du présent accord].

4 *Genre.* L'Emprunteur veillera à ce que à compétence égale, à privilégier les candidatures des femmes et des jeunes dans le cadre du Projet.

5. *Peuples autochtones.* L'Emprunteur veillera à ce que les préoccupations des peuples autochtones soient dûment prises en compte dans la mise en œuvre du Projet et, à cette fin, veillera à ce que :

- (a) le Projet est exécuté conformément aux dispositions applicables de la législation nationale des peuples autochtones applicable ;
- (b) les peuples autochtones sont représentés de manière adéquate et équitable dans toute la planification locale des activités de Projet ;
- (c) les droits des peuples autochtones sont dûment respectés ;
- (d) les communautés autochtones participent au dialogue politique et à la gouvernance locale ;
- (e) les termes des Déclarations, Pactes et/ou Conventions ratifiés par l'Emprunteur à ce sujet sont respectés⁴¹;
- (f) le Projet ne comportera pas d'empiètement sur les territoires traditionnels utilisés ou occupés par les communautés autochtones.

6. *Sécurité du régime foncier.* L'Emprunteur veillera à ce que le processus d'acquisition des terres soit déjà achevé et que les processus de compensation soient conformes aux meilleures pratiques internationales et aux principes du consentement libre, préalable et éclairé.

7. *Mesures anticorruption.* L'Emprunteur doit se conformer à politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

⁴¹ Voir BIT 169, 1989, une fois ratifié.

8. *Harcèlement sexuel, exploitation sexuelle et abus.* L'Emprunteur et les parties au projet doivent s'assurer que le projet est exécuté conformément aux dispositions de la politique du FIDA en matière de prévention du harcèlement sexuel, de l'exploitation sexuelle et des abus sexuels, qui peut être modifiée de temps à autre.

9. *Utilisation des véhicules du Projet et autres équipements.* L'Emprunteur doit s'assurer que :

- a) tous les véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Projet sont affectés au [_____] [et aux autres agents d'exécution] pour la mise en œuvre du Projet ;
- b) Les types de véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Projet sont adaptés aux besoins du Projet ; et
- c) Tous les véhicules et autres équipements transférés ou achetés dans le cadre du Projet sont exclusivement destinés à une utilisation pour le Projet.

10. *Outil de Suivi des Contrats au sein du portail client du FIDA (PCP).* L'emprunteur doit s'assurer qu'une demande pour accéder à l'outil de suivi des contrats du Projet sur le portail client du FIDA (ICP) est envoyée au FIDA. L'Emprunteur doit s'assurer que tous les contrats, protocoles d'accord, bons de commande et paiements connexes sont enregistrés dans l'Outil de Suivi des Contrats sur ICP en ce qui concerne la passation de marchés de biens, de travaux, de services, de services de conseil, de services autres que de conseil, de contrats communautaires, de dons et de contrats de financement. L'Emprunteur doit s'assurer que les données sur les contrats sont mises à jour sur une base trimestrielle pendant la mise en œuvre du Projet.

11. *Le personnel clé du projet est :* le Coordonnateur du projet, le Responsable administratif et financier, le Responsable du suivi et de l'évaluation ainsi que le responsable de passation des marchés. L'ensemble du personnel clé du projet sera recruté par voie compétitive.

Afin d'aider à la mise en œuvre du Projet, l'Unité de Coordination du Projet, sauf accord contraire avec le FIDA, emploiera ou fera employer, selon les besoins, du personnel cadre décrit dans le document de conception du projet dont les qualifications, l'expérience et les termes de référence sont satisfaisants pour le FIDA. Le personnel cadre du projet sera détaché auprès de l'unité de coordination du projet s'il s'agit de fonctionnaires, recruté selon la réglementation nationale du travail ou dans le cadre d'un contrat de consultant selon la méthode de sélection des consultants individuels décrite dans le Manuel de passation des marchés du FIDA, ou selon toute méthode de sélection équivalente dans le système national de passation des marchés acceptable pour le FIDA. Le recrutement du personnel clé du projet est soumis à l'examen préalable du FIDA, tout comme le licenciement du personnel clé du projet. Le Personnel Clé de Projet est soumis à une évaluation annuelle et le renouvellement de son contrat est soumise à une performance satisfaisante. Tout contrat signé par le personnel clé du projet doit être conforme à la réglementation nationale du travail ou aux normes internationales du travail de l'OIT (la plus stricte des deux s'appliquant) afin de satisfaire aux conditions du SECAP 2020 du FIDA. Le renouvellement répété de contrats à court terme doit être évité, à moins qu'il ne soit justifié de manière appropriée par les circonstances du Projet.

II. Dispositions SECAP

1. Pour les projets/programmes présentant des risques sociaux, environnementaux et climatiques élevés ou substantiels, l'Emprunteur devra procéder à la mise en œuvre du projet/programme conformément aux mesures et exigences énoncées dans les [évaluations d'impact environnemental et social stratégiques (EIES)/le cadre de gestion environnementale, sociale et climatique (CGESC) et/ou plans/cadres d'action de réinstallation (P/CAR) et plans de gestion environnementale, Plans de gestion environnementale, sociale et climatique (PGESC) pour les projets à haut risque et Plans de Consentement Libre, Préalable et Informé (PCPI), Plans de mise en œuvre du PCPI, Plans de gestion des pesticides, (le(s) "Plan(s) de gestion"), selon le cas, pris conformément aux exigences du SECAP tel que mis à jour de temps en temps par le Fonds.

L'Emprunteur ne doit pas amender, modifier ou renoncer aux dispositions des PGESC et du/des Plan(s) de gestion, sauf accord écrit du Fonds, et si l'Emprunteur a respecté les mêmes exigences que celles applicables à l'adoption initiale des PGESC et du/des Plan(s) de gestion.

2. L'Emprunteur ne doit pas, et doit faire en sorte que l'Agent principal du projet, tous ses entrepreneurs, ses sous-traitants et ses fournisseurs ne commencent pas la mise en œuvre de travaux, à moins que toutes les personnes affectées par le Projet n'aient été indemnisées et/ou réinstallées conformément au P/CAR /version abrégée du P/CAR abrégé, au PCPI et/ou au calendrier de travaux et d'indemnisation convenu.

3. L'Emprunteur divulguera le projet et le rapport final de l'EIES et tout autre plan de gestion pertinent avec les parties prenantes du Projet et les parties prenantes dans un endroit accessible dans la zone affectée par le Projet, sous une forme et dans une langue compréhensible par les personnes affectées par le Projet et les autres parties prenantes. La communication tiendra compte de tout besoin d'information spécifique de la communauté (par exemple, culture, handicap, alphabétisation, mobilité ou sexe).

4. L'Emprunteur s'assure ou fait en sorte que l'Agent principal du projet s'assurent que tous les documents d'appel d'offres et les contrats pour les biens, les travaux et les services contiennent des dispositions qui exigent que les entrepreneurs, les sous-traitants et les fournisseurs se conforment à tout moment dans l'exécution du Projet aux normes, mesures et exigences énoncées dans le SECAP Edition 2021 et le(s) Plan(s) de gestion, le cas échéant.

5. Cette section s'applique à tout événement lié à de graves incidents environnementaux, sociaux, de santé et de sécurité (tel que ce terme est défini ci-dessous), à des problèmes de main-d'œuvre ou à des populations adjacentes pendant la mise en œuvre du Projet, qui, en ce qui concerne le Projet FIDA concerné :

- (i) a un effet négatif matériel direct ou potentiel ;
- (ii) a attiré de manière significative l'attention négative de parties extérieures ou a créé des rapports négatifs importants dans la presse nationale ou les médias ; ou
- (iii) donne lieu à des responsabilités potentielles importantes.

Dans l'éventualité d'un tel événement, l'Emprunteur devra :

- Informer rapidement le FIDA ;
- Fournir des informations sur ces risques, impacts et accidents ;
- Consulter les parties prenantes par le Projet sur la manière d'atténuer les risques et les impacts ;

- Effectuer, le cas échéant, des évaluations supplémentaires et des engagements des parties prenantes conformément aux exigences du SECAP ; et
- Ajuster, le cas échéant, le mécanisme de règlement des griefs au niveau du projet conformément aux exigences du SECAP ;
- Proposer des changements, y compris des mesures correctives au(x) plan(s) de gestion (le cas échéant), conformément aux résultats de cette évaluation et de ces consultations, pour approbation par le FIDA.

Un Incident **ESHS** grave signifie un incident, un accident, une plainte grave concernant des questions environnementales, sociales (y compris le travail et la communauté), de santé et de sécurité (ESSS) qui se produisent dans le cadre du prêt ou des activités de l'Emprunteur. Les incidents ESSS graves peuvent comprendre des incidents de nature : (i) environnementale, (ii) professionnelle, ou (iii) de santé et de sécurité publiques, ou (iv) sociale, ainsi que des plaintes et griefs matériels adressés à l'Emprunteur (par ex. toute explosion, tout déversement ou tout accident du travail entraînant la mort, des blessures graves ou multiples ou une contamination matérielle de l'environnement, les accidents de membres du public/des communautés locales entraînant la mort ou des blessures graves ou multiples, le harcèlement sexuel et la violence impliquant la main-d'œuvre du projet ou en rapport avec des menaces graves pour la santé et la sécurité publiques, une compensation de réinstallation inadéquate, perturbations des écosystèmes naturels, pratiques discriminatoires dans la consultation et l'engagement des parties prenantes (y compris le droit des peuples autochtones à un consentement libre, préalable et éclairé), toute allégation nécessitant l'intervention de la police ou d'autres autorités chargées de l'application de la loi, comme des pertes de vies humaines, des violences sexuelles ou des abus sur des enfants, qui (i) ont, ou sont susceptibles d'avoir un effet négatif important ; ou (ii) ont attiré ou sont susceptibles d'attirer une attention négative substantielle de parties extérieures ou (iii) de créer des rapports médiatiques/de presse négatifs substantiels ; ou (iv) donnent, ou sont susceptibles de donner lieu à des responsabilités potentielles importantes.

6. L'Emprunteur s'assure ou fait en sorte que l'Agent Principal du projet, les contractants, les sous-traitants et les fournisseurs s'assurent que les processus pertinents définis dans le SECAP Edition 2021 ainsi que dans les PGESC et le(s) Plan(s) de Gestion (le cas échéant) sont respectés.

7. Sans limitation de ses autres obligations de signalement en vertu de la présente convention, l'emprunteur doit fournir au Fonds :

- Des rapports sur l'état de conformité avec les normes, mesures et exigences énoncées dans le SECAP Edition 2021, les PCSE et le plan de Gestion (le cas échéant) sur une base semestrielle - ou à toute autre fréquence convenue avec le Fonds ;
- Des rapports sur tout incident et/ou accident social, environnemental, de santé et de sécurité survenu pendant la phase de conception, la mise en œuvre du projet et proposer des mesures correctives. L'Emprunteur divulguera les informations pertinentes de ces rapports aux personnes affectées dans les plus brefs délais dès la soumission desdits rapports ; et
- Les rapports sur tout manquement aux normes, mesures et exigences énoncées dans SECAP Edition 2021 et le(s) plan(s) de Gestion (le cas échéant), rapidement après avoir pris connaissance d'un tel manquement.

8. En cas de contradiction/conflit entre le(s) Plan(s) de Gestion, le cas échéant, et l'Accord de Financement, l'Accord de Financement prévaudra.

Cadre logique

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
Portée 2PAI-NE	1 Nombre de personnes bénéficiant de services promus ou appuyés par le projet				Programme M&E System	Annual	Coordination Unit & IFAD	Established and effective delivery mechanisms and capacities to deal with the remote location context. Average Rural Household size in Gountougo and Bounkani Regions is respectively 5.6 and 7.9 members, according to the Recensement des exploitations et exploitations agricoles, Statistics bureau of Côte d'Ivoire, Volume 3 (2019) (FAO, 2019. REEA, Vol 3).
	Hommes - Hommes	0	2 622	21 150				
	Femmes - Femmes	0	1 748	14 100				
	Jeunes - Jeunes	0	2 185	17 625				
	Nombre total de personnes bénéficiant de services - Nombre de personnes	0	4 370	35 250				
	Homme - Pourcentage	0	60	60				
	Femme - Pourcentage	0	40	40				
	Jeunes - Pourcentage	0	50	50				
	1.b Estimation correspondante du nombre total des membres des ménages				Programme M&E System	Annual	Coordination Unit & IFAD	
	Membres des ménages - Nombre de personnes	0	27 531	222 075	Programme M&E System	Annual	Coordination Unit & IFAD	
	1.a Nombre correspondant de ménages touchés							
	Ménages - Ménages	0	4 370	35 250				
	Objectif du projet Contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à la réduction de la pauvreté, à la création d'emplois et à réduire les importations et accroître les exportations de produits agricoles dans la zone cible. Objectif de développement Transformer l'agriculture dans les zones ciblées en un secteur moderne, résilient et durable, orienté vers le marché, offrant des opportunités de revenus justes et équitables à tous les acteurs de la chaîne de valeur.	2. Incidence of poverty and climate vulnerability in the intervention regions				SMART survey	Year 6	
Incidence of poverty and climate - Pourcentage		0	-5	-10	HSE RDMT method	Year 6	Government IFAD	
People who have increased their resilience index value by at least 20% by the end of the programme								
Females - Pourcentage		0	40	40				
Young - Pourcentage		0	50	50				
People able differently - Pourcentage		0	2.5	2.5				
Number of people - Nombre		0	4 042	32 606				
1.2.8 Women reporting minimum dietary diversity (MDDW)				IFAD COI Survey	Baseline, Mid-term, Completion	Coordination Unit & IFAD		
Households-number		0	437	10 575				
Households- Percentage		0	10	30				
Household members (number)		0	2 753	66 623				
Women- number		0	437	10 575				
Women - Pourcentage		0	10	30				
SF 2.1 Percentage of households reporting satisfaction with project services				IFAD COI Survey	Baseline, Mid-term, Completion	Coordination Unit & IFAD		
Households - Pourcentage		45	75					
Households- number	0	1 967	26 438					
Household members (number)	0	12 389	166 556					
3.2.2 Ménages déclarant l'adoption de pratiques et technologies durables et résilientes au changement climatique				IFAD COI Survey	Baseline, Mid-term, Completion	Coordination Unit & IFAD	Enabling conditions for the promotion and appropriation of sustainable technologies Effective	
Membres des ménages - Nombre de personnes	0	9 636	155 453					
Ménages - Pourcentage	0	35	70					
Ménages - Ménages	0	1 530	24 675					
Producers reporting an increase in income of at least 30%				IFAD COI Survey	Baseline, Mid-term, Completion	Coordination Unit & IFAD		
Producers reporting - Pourcentage	0	25	60					

sont établies/améliorées et gérées de manière durable	Jeunes - Jeunes	0	600	2 400				
	Nombre total de personnes ayant obtenu un meilleur accès sécurisé à la terre - Nombre de personnes	0	1 200	4 800				
Produit 1.3 : La résilience communautaire a augmenté	Number of hectares of lowland	0	500	2000	0	Semi-annual	Coordination Unit	
	Number of hectares of vegetable farming	0	200	500				
	1.1.8 Ménages recevant un soutien ciblé pour améliorer leur nutrition				Project M&E System	Annual	Coordination Unit	Quality expertise available and speed in procurement procedures
	Nombre de personnes qui participent - Nombre de personnes	0	12000	29500				
	Hommes - Hommes	0	7 200	17 700				
	Femmes - Femmes	0	4 800	11 800				
	Ménages - Ménages	0	12 000	29 500				
	Membres des ménages bénéficiaires - Nombre de personnes	0	75 600	185 850				
	Jeunes - Jeunes	0	6 000	14 750				
	Effet direct 2 : Augmentation de la valeur ajoutée après la récolte, dans la transformation et la commercialisation des chaînes de valeur agricoles ciblées	IE 2.1: Individuals demonstrating an improvement in empowerment				IFAD COI survey	Baseline, Mid-term, Completion	Coordination Unit
Total persons (number)		0	2 000	4 800				
Total persons (%)		0	46%	14%				
Female-number		0	1 800	4 400				
Female (%)		0	41%	12%				
Males (%)		0	5%	1%				
Males- Number		0	200	400				
POs reporting an increase in marketed volumes of at least 20% in the target commodities					M&E System Annual performance survey	Year 2, 3,4,5,6,7	Coordination Unit	Market operators co-invest in target industries For Indicator
POs reporting an increase in marketed volumes -		0	30	70		Baseline, Mid-term, Completion		
Pourcentage (%)								
2.2.2 Entreprises rurales appuyées signalant une hausse de leurs bénéfices					IFAD COI survey	Baseline, Mid-term, Completion	Coordination Unit	SF2.2 Service providers with adequate ability are available
Nombre d'entreprises - Entreprises		0	53	116				
Pourcentage d'entreprises - Pourcentage		0	30	65				
SF.2.2 Ménages déclarant pouvoir influencer la prise de décisions des autorités locales et des prestataires de services soutenus par le projet					IFAD COI survey	Baseline, Mid-term, Completion	Coordination Unit	
Membres des ménages - Nombre de personnes		0	8 259.30	144 348.75				
Ménages dirigés par une femme - Ménages		0	524.40	9 165.0				
Ménages) - Pourcentage		0	30	65				
Ménages (nombre) - Ménages		0	1 311	22 913				
2.2.5 Organisations de producteurs ruraux faisant état d'une augmentation des ventes					IFAD COI survey Market	Baseline, Mid-term, Completion	Coordination Unit	
Pourcentage d'organisations de producteurs ruraux - Pourcentage		0	15	30				
Nombre d'organisations de producteurs ruraux - Organisation	0	25	50					
Organisations de producteurs ruraux avec des femmes occupent des postes de direction - Organisation	0	5	10					
Nombre de membres d'organisations de producteurs - Nombre	0	1 485	2 970					
Femmes membres d'organisations de producteurs - Nombre	0	594	1 188					
Hommes membres d'organisations de producteurs - Nombre	0	891	1 782					
Jeunes membres des organisations de producteurs - Nombre	0	743	1 485					
2.2.6 Households reporting improved physical access to markets, processing and storage facilities				IFAD COI survey Market	Baseline, Mid-term, Completion	Coordination Unit		
Households - Pourcentage	0	30	65					
Households-number	0	1 311	22 913					
Households member (number)	0	8 259	144 349					
Produit 2.1 : Les capacités opérationnelles et techniques des producteurs agricoles, des transformateurs et des micro, petites et moyennes entreprises (m-PME) dans les chaînes de	2.1.3: Rural producers' organizations supported				Project M&E System	Annual from year 2	Coordination Unit	
	Functional POs and SME enterprises - Pourcentage	0	50	165				
	Entrepreneurial initiatives.				Project M&E System	Annual from year 2	Coordination Unit	
	Entrepreneurial initiatives. - Nombre	0	50	165				
	SMEs with improved innovative technologies (including digital)				Project M&E System	Annual from year 2	Coordination Unit	
	SMEs with improved innovative technologies - Nombre	0	50	165				
	2.1.1. Rural Enterprises accessing Business Development Services							
	0	35	178					

valeur sélectionnées sont augmentées								
Produit	2.1.6: Market, processing or storage facilities constructed or rehabilitated				Project M&E System	Annual	Coordination Unit	Speed in procurement procedures
2.2 : Les infrastructures rurales résilientes au climat (y compris, par exemple : les routes rurales, les routes de desserte, l'approvisionnement en électricité, etc.) sont établies/améliorées et fonctionnent	Storage, preservation and processing - Nombre	0	50	200				
Effet direct	Producers who directly benefitted from transformative and innovative agri-services promoted by the project in select value chains				Project M&E System	Annual	Coordination Unit	Interest of the partners and ownership by the governing structures
3 : Les investissements privés transformateurs et innovants dans le secteur agricole (dans des chaînes de valeur sélectionnées) sont encouragés	Producers who directly benefitted from transformative and innovative agri-services - Number	0	500	17100				
	Category C: Small scale producers - Number	0	1100	17100				
	Category C – Number Men (60%) - Number	0	660	10260				
	Category C – Number Women (40%) - Number	0	440	6840				
	Category C – Number Youth (50%) - Number	0	550	8550				
	Category B – Via micro-small and medium sized enterprises (MSMEs) (average 75 per MSME approximatively, 178 MSMEs) - Nombre	0	2670	13350				
	Category B: Number Men (60%) - Number	0	1602	8010				
	Category B: Number Women (40%) - Number	0	1068	5340				
	Category B: Number Youth(50%) - Number	0	1335	6675				
Produit	Structuring, promotion and leadership initiatives supported				Project M&E System	Annual	Coordination Unit	Interest of the partners and ownership by the governing structures
3.1 : L'environnement propice aux investissements privés et public-privés durables est amélioré (renforcement des capacités des institutions publiques, dialogue politique, amélioration de la réglementation, etc.)	Number of Structuring, promotion and leadership initiatives - Number	0	100	300				
Produit	1.1.5 Personnes ayant accès à des services financiers dans les zones rurales				Project M&E System	Annual	Coordination Unit	Interest of the partners and ownership by the governing structures
3.2 : Les entreprises (PME et grandes) et producteurs du secteur agroalimentaire ont accès à des produits et services financiers sur mesure, adaptés et sensibles au changement climatique	Femmes-accès services financiers en zones rurales-épargne -Nombre	0	2 800	9 600				
	Jeunes-accès services financiers en zones rurales-épargne - Nombre	0	3 500	12 000				
	Hommes-accès services financiers dans les zones rurales-épargne -Nombre	0	4 200	14 400				
	Hommes-accès services financiers dans les zones rurales-crédit -Nombre	0	800	4 800				
	Femmes - accès à des services financiers dans les zones rurales-crédit - Nombre	0	533	3 200				
	Jeunes-accès à des services financiers dans les zones rurales-crédit - Nombre	0	667	4 000				
	Personnes ayant accès-services financiers dans les zones rurales-épargne - Nombre	0	4 000	24 000				
	Personnes-accès à des services financiers dans les zones rurales-crédit - Nombre	0	1 333	8 000				
Produit	Financial service providers supported in delivering outreach strategies, financial products and services to rural areas				Project M&E System	Annual	Coordination Unit	
	Financial service providers - Nombre	0	2	5				
Produit	Functioning multi-stakeholder platforms supported				Project M&E System	Annual	Coordination Unit	Interest of the partners and ownership by the
3.3 : Un parc agro-industriel	Functioning multi-stakeholder platforms - Nombre	0	0	1				

multifonctionnel et un incubateur sont créés en collaboration avec le secteur privé dans le district de Zanzan.

--	--	--	--

governing structures

Matrice intégrée des risques du projet

Catégorie de risque / Sous-catégorie	Risque inherent	Risque résiduel
Contexte national	Substantiel	Substantiel
<i>Fragility and Security</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Macroeconomic</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Governance</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Political Commitment</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
Stratégies et politiques sectorielles	Substantiel	Substantiel
<i>Policy Development and Implementation</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Policy alignment</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
Contexte environnemental et climatique	Élevé	Élevé
<i>Project vulnerability to climate change impacts</i>	<i>Élevé</i>	<i>Élevé</i>
<i>Project vulnerability to environmental conditions</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
Portée du projet	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Technical Soundness</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Project Relevance</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
Capacités institutionnelles d'exécution et de viabilité	Substantiel	Moyen
<i>Monitoring and Evaluation Arrangements</i>	Moyen	Moyen
<i>Implementation Arrangements</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
Gestion financière du projet	Substantiel	Substantiel
<i>Project External Audit</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Project Accounting and Financial Reporting</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Project Internal Controls</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Project Funds Flow/Disbursement Arrangements</i>	<i>Élevé</i>	<i>Élevé</i>
<i>Project Budgeting</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Project Organization and Staffing</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
Passation des marchés relatifs au projet	Moyen	Moyen
<i>A.1 Legal, Regulatory and Policy Framework</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>A.2 Institutional Framework and Management Capacity</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>A.3 Accountability, Integrity and Transparency of the Public Procurement System</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>A.4 Public Procurement Operations and Market Practices.</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>B1 Assessment of Project Complexity</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>B2 Assessment of Implementing Agency Capacity</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Project Procurement Overall</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
Impact environnemental, social et climatique	Moyen	Moyen
<i>Vulnerability of target population and ecosystems to climate variability and hazards</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Greenhouse Gas Emissions</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Physical and Economic Resettlement</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Community health, safety and security</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>

<i>Labour and working conditions</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Indigenous people</i>	Faible	Faible
<i>Cultural heritage</i>	Faible	Faible
<i>Resource efficiency and Pollution Prevention</i>	Elevé	Elevé
<i>Biodiversity Conservation</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
Parties Prenantes	Moyen	Moyen
<i>Stakeholder grievances</i>	Moyen	Moyen
<i>Stakeholder Engagement / Coordination</i>	Moyen	Moyen
Risque Global	Substantiel	Substantiel
Contexte national	Substantiel	Substantiel
Fragility and Security	Substantiel	Substantiel
Risque: <ul style="list-style-type: none"> • Security conditions unfavorable to the implementation of 2PAI-E (increased terrorist attacks and threats to business operations) • Rising flow of refugees, especially as long-standing conflicts continue in neighboring countries and as growing climate disaster risks raise socioeconomic stresses 	Substantiel	Substantiel
Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none"> • Geographic targeting outside of the red zones • Inclusion of migrants and displaced people in the social engineering of the project • Careful approach to the deployment of activities 		
Macroeconomic	Moyen	Moyen
Risque: <ul style="list-style-type: none"> • Increasing inflation due to commodity and food international prices leading to decreased domestic purchasing power 	Moyen	Moyen
Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none"> • Boost agriculture investments and production in the target areas (increased food- security and self-sufficiency) 		
Governance	Moyen	Moyen
Risque: <p>Improved Public Financial Management with adoption of computerized systems for management that improves transparency in budgeting and procurement processes creates less opportunities for corruption (2023 IPMC scores of 40/100 has improved with gain of 3 points as compared to Y2022 and gain 12 steps).</p> <p>Political Instability: A history of political tension and conflict can disrupt progress and hinder long-term planning especially for the next election year of 2025.</p> <p>Improved Institutional Capacity: Government institutions have improved their capacity and national execution is gradually gaining momentum amongst UN agencies.</p>	Moyen	Moyen

<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Establishment of clear and transparent selection criteria for beneficiaries and service providers</p> <p>Implementation of a grievance redress mechanism for stakeholders to report concerns about project execution</p> <p>Inclusion of training components in the project for local stakeholders on project management, financial literacy, and anti-corruption practices and partnerships with local civil society organizations (CSOs) to enhance project oversight and beneficiary participation</p> <p>Collaboration with other IFIs working in Côte d'Ivoire to harmonize approaches and leverage collective efforts to strengthen governance</p>		
Political Commitment	Substantiel	Substantiel
<p>Risque:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Upcoming elections in 2025 • New orientations diverting public financing and attention from the agro-pôle approach • Potential for destabilisation due to the terrorists' attacks and tensions from neighbouring Burkina Faso 	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
<p>Mesures d'atténuation:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quarterly update of risk and political commitment through project governance and engagement with Government authorities • Strategic adjustments at mid-term review • Coordination with local security authorities and adherence to security procedures 		
Stratégies et politiques sectorielles	Substantiel	Substantiel
Policy Development and Implementation	Substantiel	Substantiel
<p>Risque:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agro-pole approach not inclusive and pro-poor 	Substantiel	Substantiel
<p>Mesures d'atténuation:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Strong emphasis on social inclusion and enhancing stakeholder participation and capacity building in the functioning of rural infrastructure (social engineering) , including the selection of investments, infrastructure management/governance, and strengthening grassroots organizations. 		
Policy alignment	Moyen	Moyen
<p>Risque:</p> <ul style="list-style-type: none"> • New orientations diverting public financing and attention from the agro-pôle approach 	Moyen	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Strategic adjustments at mid-term review • Agility of the project governance to swiftly adapt to new policy orientations 		
Contexte environnemental et climatique	Elevé	Elevé
Project vulnerability to climate change impacts	Elevé	Elevé
<p>Risques :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La dégradation des sols pourrait réduire la productivité des principaux produits agricoles dans la zone 2PAI-E. 2. Les ravageurs et la pollution du sol et de l'eau par les produits agrochimiques pourraient avoir une incidence sur la durabilité de la zone 2PAI NE 	Elevé	Elevé

Mesures d'atténuation : <ol style="list-style-type: none"> 1. Pratiques agricoles maximisant les externalités environnementales positives – y compris les pratiques agricoles intelligentes sur le plan climatique. 2. Développement des capacités et équipement pour réduire l'utilisation d'engrais chimiques et promouvoir les activités de lutte intégrée contre les ravageurs. 		
Project vulnerability to environmental conditions	Substantiel	Substantiel
Risque: <ol style="list-style-type: none"> 1. La dégradation des sols pourrait réduire la productivité des principaux produits agricoles dans la zone 2PAI-E. 2. Les ravageurs et la pollution du sol et de l'eau par les produits agrochimiques pourraient avoir une incidence sur la durabilité de la zone 2PAI NE. 	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
Mesures d'atténuation: <ol style="list-style-type: none"> 1. Pratiques agricoles maximisant les externalités environnementales positives - y compris les pratiques agricoles intelligentes sur le plan climatique. 2. Développement des capacités et équipement pour réduire l'utilisation d'engrais chimiques et promouvoir les activités de lutte intégrée contre les ravageurs. 		
Portée du projet	Moyen	Moyen
Technical Soundness	Moyen	Moyen
Risque: <p>Le risque que des facteurs de conception technique, tels que la surcomplexité, la sur/insuffisance d'ambition ou d'innovation, une incorporation inadéquate des leçons apprises et des meilleures pratiques, une faible justification économique, sociale, d'inclusion et de durabilité environnementale, des fondements analytiques faibles (notamment parce que ceux-ci peuvent ne pas être disponibles), ou une conception excessivement rigide, puissent compromettre la mise en œuvre du projet et la réalisation des objectifs de développement du projet.</p>	Moyen	Moyen
Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none"> • Assistance technique auprès de l'UCP et supervision par le Bureau FIDA pour permettre une bonne compréhension des approches techniques du projet. • Facilitation de l'accès au crédit. • Prise de mesures incitatives pour la mobilisation du secteur privé. • Appui à l'élaboration de plans d'affaires justifiant la durabilité économique, sociale et environnementale des investissements. • Mise en place d'un mécanisme de ciblage inclusif et de systèmes de gouvernance et de gestion inclusifs des investissements. • Revue des approches et stratégies du projet lors de missions de supervision et de revue à mi-parcours . • Promotion de l'intensification durable de la production végétale, animale et halieutique, par le soutien à la diffusion de bonnes pratiques respectueuses de l'environnement. • Développement de synergies d'action avec d'autres partenaires au développement. 		
Project Relevance	Moyen	Moyen
Risque: <ul style="list-style-type: none"> • Agro-pole approach not suitable to the socio-economic conditions of the area • Private sector (SMEs, large agribusiness and financial institutions) failing to show interest to invest in the project area 	Moyen	Moyen

Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none"> • Pre-design studies and flexibility to adapt the approach to context of the area • Systematic consultation and engagement of value chain organizations, SMEs and large enterprises and financial institutions during project design • Specific • Private sector incentives and enabling environment (component 3) 		
Capacités institutionnelles d'exécution et de viabilité	Substantiel	Substantiel
Monitoring and Evaluation Arrangements	Moyen	Moyen
Risque: <ul style="list-style-type: none"> • Weak monitoring and evaluation system 	Moyen	Moyen
Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none"> • Set up a computerised and georeferenced monitoring and evaluation system with a regularly updated database • Strengthen institutional capacity for performance monitoring, coordination, supervision, and results management, etc. 		
Implementation Arrangements	Substantiel	Substantiel
Risque: <ul style="list-style-type: none"> • Limited mandate, capacity and incentive of lead agency (MEMINADERPV) to coordinate with other key public agencies (MIRAH, MCI, MINEDD, etc.) • Weak coordination/synchronization among co-financiers (i.e. AfDB and IFAD) • Delayed start of project 	Substantiel	Substantiel
Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none"> • Involvement of key public institutions (MIRAH, MCI, MINEDD, etc.) during design • Role of Unit of coordination and monitoring of IFAD projects • Agreement reached between financiers on separation of responsibilities in financing • Define sequencing where required and ensure IFAD financing covering the essential social mobilization and social engineering interventions • Single Project Implementation Unit (AfDB and IFAD) • Agreement IFAD/AfDB on common system for planning, reporting and monitoring, including joint supervision missions • Use of FIPS/start-up advance and AfDB's PFF to finance preparatory studies and recruit Project Implementation Unit • Role of Unit of coordination and monitoring of IFAD projects • Pre-identification of expertise required to guarantee efficient project inception 		
Gestion financière du projet	Substantiel	Substantiel
Project External Audit	Moyen	Moyen
Risque: <p>Delays in submission of audit report. The scope of the mission may not cover expenditures incurred by implementing entities.</p>	Moyen	Moyen

<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Auditor recruitment and appointment will be done at the start of the financial year.</p> <p>The project's institutional arrangements allow for the appointment of adequate external auditors and the ToRs (to be reviewed by IFAD) will include field visits and specific report on findings of physical controls of goods, services and works</p>		
<p>Project Accounting and Financial Reporting</p>	Substantiel	Substantiel
<p>Risque:</p> <p>Poor policies and procedures, lack of qualified accountant staff (capacity staff) and no familiarity with new OHADA accounting system and IFAD requirements</p> <p>Inaccuracy and delay in submission of IFR due to weak capacity of FM team</p> <p>Lack of familiarity of PCU team leading to some delays in recording of expenditures as well as preparation of periodic financial reports</p>	Substantiel	Substantiel
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>(i) the project will adopt the New OHADA Framework (SYCEBNL) accounting system. Accounting procedures will be documented in the procedure manual.</p> <p>(ii) The FM team headed by a RAF recruited on competitive basis.</p> <p>(iii) Training on IFAD FM procedures will be provided to the staff as needed.</p> <p>(iv) A computerized accounting system will be used; IFR and FS will be automated</p> <p>(v) IFR and financial statements formats will be agreed on at project negotiations.</p> <p>(vi) FM team of the PCU recruited on competitive basis and capacity building planed before project effectiveness</p>		
<p>Project Internal Controls</p>	Substantiel	Substantiel
<p>Risque:</p> <p>Internal control system may be weak due to weak FM capacity of the team. The lack of procedures manual may lead to inappropriate use of the funds and delays in financial report.</p> <p>The Steering Committee may not be effective; the manual may not be available at project effectiveness</p>	Substantiel	Substantiel
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>(i) Finalization of the FM procedures manual and training on the use of the manual will be a condition of effectiveness.</p> <p>(ii) Internal audit functions will report directly to the steering committee or projects oversight unit in the MOF</p> <p>(iii) FM capacity of all implementing partners will be assessed, and IFAD fiduciary clauses included in all contracts with partners</p>		
<p>Project Funds Flow/Disbursement Arrangements</p>	Élevé	Élevé
<p>Risque:</p> <p>(i) Risk of misused of funds and delays in payment of invoices/expenditures of activities implemented by various actors.</p> <p>(ii) Delays in approval of withdrawal applications by Directorate of Treasury leading to cash shortages for PCU to pay expenditures.</p> <p>(iii) Ineffectiveness of public accountant and financial controller functions leading to payment of ineligible expenditures</p>	Élevé	Élevé

<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>(i) Payment requests will be approved by the Coordinator prior to payment of funds to contractors or consultants and implementing entities.</p> <p>(ii) Compliance with Decree 475 by all actors (financial controller and project public accountant).</p> <p>(ii) Scope of work of internal as the external auditors include regular field visits (physical controls of works, goods and services acquired).</p> <p>(iii) Adequate budget allocated to Internal auditors to conduct periodic controls and training of Financial Controller & public accountant on IFAD procedures</p>		
<p>Project Budgeting</p>	<p>Substantiel</p>	<p>Substantiel</p>
<p>Risque:</p> <p>(i) weak capacity at the PCU and implementing entities to prepare and submit accurate work program and budget;</p> <p>(ii) weak consolidation of budgets; and</p> <p>(iii) weak budgetary execution and control;</p> <p>(iv) cost overrun or under run and reasons not detected in a timely manner</p> <p>(v) delays in issuing of budget appropriation notifications</p>	<p>Substantiel</p>	<p>Substantiel</p>
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>(i) Early start of budget bottom-up consolidation;</p> <p>(ii) sharp scrutiny for realistic estimates and budget phasing by quarter for IFAD no-objection;</p> <p>(iii) effective budget-module installed at accounting software to monitor deviations; AWPB reviewed and approved by the steering committee.</p> <p>The project Financial Procedures Manual will define the arrangements for budgeting, budgetary control and the requirements for budgeting revisions. IFR will provide information on budgetary execution and analysis of variances between actual and budget.</p>		
<p>Project Organization and Staffing</p>	<p>Substantiel</p>	<p>Substantiel</p>
<p>Risque:</p> <p>Interference of the government in the recruitment process of PCU staff, and delays in the issuing of ministerial orders for the exercise of the mandate of key personnel.</p> <p>In addition, the inadequacy of the staff arrangements between IFAD and AfDB could have an impact on project implementation.</p>	<p>Substantiel</p>	<p>Substantiel</p>
<p>Mesures d'atténuation:</p> <ul style="list-style-type: none"> Key personnel will be recruited through an independent competitive procedure, and the terms of reference will be approved by IFAD and the AfDB. The two financiers will agree on a timetable for the issuance of letters of appointment of CCP staff; Involvement of the Prime Minister's Office for rapid signing of all decrees (ratifications) necessary for the start of the project; Provision of a start-up advance as soon as the project is ratified; Staff recruitment launched as soon as negotiations on the Financing Agreement are finalized. The Project Coordination Unit (PCU) will have autonomy for administrative and financial management, programming and budgeting. Modalities for funding transversal positions will be laid down between IFAD and AfDB. 		
<p>Passation des marchés relatifs au projet</p>	<p>Moyen</p>	<p>Moyen</p>
<p>A.1 Legal, Regulatory and Policy Framework</p>	<p><i>Moyen</i></p>	<p><i>Moyen</i></p>
<p>Risque :</p> <p>Cadre légal et réglementaire présente quelques incomplétudes par rapport aux exigences du FIDA (DSNAO datant de 2013 et en non-conformité sur plusieurs politiques du FIDA, absence d'exigence par le CMP du caractère public des</p>	<p><i>Moyen</i></p>	<p><i>Moyen</i></p>

séances d'ouverture des offres de Biens et Travaux ; absence d'un délai maximum légal pour la publication des résultats d'Appel d'offres sur le portail des marchés publics; etc.)		
<p>Mesures d'atténuation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Le projet doit respecter les obligations des directives du FIDA "Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets" et utiliser les dispositions du Guide de passation des marchés du FIDA en cas de manquement de la réglementation nationale sur des aspects spécifiques. <p>Il est impératif de veiller à ce que le public ait un accès transparent aux informations concernant les procédures de marchés publics mises en œuvre dans le cadre du projet. Pour ce faire, il est possible, par exemple, de diffuser ces informations sur le site internet du projet, en publiant une notification générale au début des marchés, en diffusant régulièrement des annonces de sollicitation de propositions par les canaux appropriés, et en communiquant les décisions finales par les mêmes moyens.</p>		
A.2 Institutional Framework and Management Capacity	Moyen	Moyen
<p>Risque :</p> <p>L'ANRMP est dans la voie de professionnalisation du métier en réalisant le programme d'accréditation professionnelle des acteurs des marchés publics en ciblant les participants, les acteurs principaux dans la mise en œuvre de la passation de marchés dans les institutions concernées (Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP), Projet d'Amélioration de la Gouvernance pour la Délivrance des Services de base aux citoyens (PAGDS), Direction Générale des Marchés Publics (DGMP), des Cellules de Passation des Marchés Publics des ministères). Cependant, il reste encore des risques que les capacités soient limitées en matière de passation de marchés et en disponibilité de personnel compétent</p>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<p>Mesures d'atténuation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Inclure une expertise spécialisée en passation de marchés dans l'équipe de mise en œuvre du projet. ○ Formation continue des personnes en charge des achats sur les différents aspects de passation de marchés, y compris les services, biens et consultants. ○ Inclure les organes de contrôles (ANRMP, DGMP) et les partenaires stratégiques de mise en œuvre du projet dans les formations/ateliers initiés par le FIDA 		
A.3 Accountability, Integrity and Transparency of the Public Procurement System	Moyen	Moyen
<p>Risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ L'évaluation globale des résultats consolidés pour le pilier 3 est à un niveau modéré. ○ Les activités d'acquisition publique et pratiques du marché sont globalement conformes sauf pour quelques points sur le suivi et contrôle. 	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<p>Mesures d'atténuation :</p> <p>Le projet utilisera l'outil de gestion du FIDA (CMT) et veillera à sa mise à jour continue.</p> <p>Les missions de supervision et d'assistance du FIDA seront intensifiées surtout pendant les deux premières années d'exécution du projet pour s'assurer de la bonne mise en œuvre de ses activités.</p>		
A.4 Public Procurement Operations and Market Practices.	Moyen	Moyen
<p>Risque :</p> <p>La Côte d'Ivoire a acquis une reconnaissance internationale pour ses initiatives proactives dans la lutte contre la corruption, ce qui se reflète par son ascension dans l'Indice de Perception de la Corruption (IPC) 2023 de Transparency International. Le pays a progressé de trois points et douze échelons en un an, passant d'un indice de 37/100 et une 99ème place en 2022, à un indice de 40/100 et une 87ème place en 2023. Cette avancée est attribuable aux réformes</p>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>

juridiques et institutionnelles entreprises depuis plus de dix ans, ainsi qu'aux efforts concertés pour exposer et combattre la corruption. Les initiatives notables incluent l'établissement du Pôle Pénal Économique et Financier (PPEF), de l'Agence de Recouvrement et de Gestion des Avoirs Criminels (AGRAC), et la création de plateformes pour le signalement et la dénonciation de la corruption. Malgré ces avancées, la Côte d'Ivoire doit persévérer dans son combat contre la corruption, un obstacle majeur au développement national et à l'intégrité institutionnelle.		
Mesures d'atténuation : <ul style="list-style-type: none"> o Au niveau du projet, s'assurer de l'utilisation des instruments du FIDA (politique pour la lutte contre la corruption, etc.) pour atténuer ce risque de corruption. o Réaliser des campagnes de sensibilisation et de formation sur la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations pour tous les acteurs concernés par la PM (Equipe du projet, Administration, Partenaires, Prestataires, etc.) o Mettre au niveau des contrats du personnels du projet des clauses spécifiques en cas de manquement sur l'éthique. o S'assurer que tous les documents utilisés sur la passation de marchés contiennent des clauses très claires sur la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations 		
<i>(i) B.1 Assessment of Project Complexity</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
Risque : Le projet a un niveau de complexité moyenne et nécessite des appuis techniques au démarrage de la part du ministère d'État, ministère de l'agriculture et du développement rural (MEMINADER), et des partenaires	Moyen	Moyen
Mesures d'atténuation : Formation sur les réglementations en vigueur: national et FIDA de toutes les parties prenantes. s'assurer de la supervision des partenaires		
B.2 Assesment of Implementing Agency Capacity	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
Risque : Faiblesse dans la mise en œuvre du processus de passation de marchés (par rapport à l'expérience des deux projets en cours)	Moyen	Moyen
Mesures d'atténuation : <ul style="list-style-type: none"> o Il est impératif de soumettre un plan annuel de passation de marchés, avec une mise à jour trimestrielle. Ce plan doit inclure la méthode de sélection des marchés, ainsi que les seuils de contrôle préalable et postérieur à respecter. De plus, il doit englober les principaux contrats, conformément au manuel. o Renforcer la capacité du personnel en charge de la PM dans le traitement des dossiers de passation de marchés conformément aux Directives et au Guide pratique du FIDA (planification, respect des procédures, qualité des documents, classement et archivages, lutte anticorruption, mécanisme de gestion des plaintes...). o Sortir systématiquement les indicateurs de performance de passation des marchés du projet et en discuter avec l'équipe du projet (chaque quinzaine, etc.) 		
Projec Procurement Overall	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
Risque: 1. Cadre légal et réglementaire : Le cadre actuel présente certaines lacunes par rapport aux exigences du FIDA. Notamment, la DSNAO datant de 2013 ne se conforme pas à plusieurs politiques du FIDA. De plus, le Code des Marchés Publics (CMP) ne prévoit pas explicitement la publicité des séances d'ouverture des offres pour les biens et travaux, ni de délai maximum légal	Moyen	Moyen

<p>pour la publication des résultats d'appels d'offres sur le portail des marchés publics.</p> <p>2. Professionnalisation de l'ANRMP : L'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) s'engage dans la voie de la professionnalisation. Elle met en place un programme d'accréditation professionnelle pour les acteurs des marchés publics. Ce programme cible les participants clés impliqués dans la passation des marchés au sein d'institutions telles que le Projet d'Amélioration de la Gouvernance pour la Délivrance des Services de base aux citoyens (PAGDS) et la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP), ainsi que les Cellules de Passation des Marchés Publics des ministères. Cependant, des risques subsistent quant à la limitation des capacités en matière de passation de marchés et à la disponibilité de personnel compétent.</p> <p>3. Capacité nationale en passation des marchés : Bien que la capacité nationale en passation des marchés publics soit globalement solide, il existe un risque de faible maîtrise des procédures et politiques du FIDA. Par conséquent, il est probable qu'un certain retard se produise dans la mise en œuvre du processus de passation de marchés.</p> <p>La capacité nationale en passation des marchés publics existant et est assez bien fournie. Toutefois, le risque de faible maîtrise des procédures et politiques du FIDA existe. Il y aura probablement un retard dans la mise en œuvre du processus de passation de marchés</p>		
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Le projet doit impérativement respecter les obligations des directives du FIDA intitulées "Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets". En cas de non-conformité avec la réglementation nationale sur des aspects spécifiques, il est recommandé d'utiliser les dispositions du Guide de passation des marchés du FIDA.</p> <p>Pour garantir la transparence, il est essentiel que le public ait un accès transparent aux informations concernant les procédures de marchés publics mises en œuvre dans le cadre du projet. À cette fin, plusieurs mesures peuvent être prises, telles que la diffusion de ces informations sur le site internet du projet, la publication d'une notification générale au début des marchés, la régulière diffusion d'annonces de sollicitation de propositions par les canaux appropriés, et la communication des décisions finales par les mêmes moyens. De plus, il est recommandé d'inclure une expertise spécialisée en passation de marchés au sein de l'équipe de mise en œuvre du projet. Cette expertise contribuera à assurer une gestion rigoureuse des marchés.</p> <p>La formation continue des personnes en charge des achats est également essentielle. Elle doit couvrir les différents aspects de la passation de marchés, notamment les services, les biens et les consultants.</p> <p>Enfin, il est conseillé d'associer les organes de contrôle tels que l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) et la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP), ainsi que les partenaires stratégiques de mise en œuvre du projet, aux formations et ateliers initiés par le FIDA.</p> <p>Il faut que le projet s'assure : (i) d'inclure une expertise spécialisée en passation de marchés dans l'équipe de mise en œuvre du projet. ; (ii) former en continue les personnes en charge des achats sur les différents aspects de passation de marchés, y compris les services, biens et consultants ; et (iii) soumettre le plan annuel de passation de marchés avec une mise à jour trimestrielle. Le plan doit inclure la méthode de sélection des marchés ainsi que les seuils de contrôle préalable et postérieur à respecter et inclut les principaux contrats, conformément au manuel</p>		
<p>Impact environnemental, social et climatique</p>	Moyen	Moyen
<p>Vulnerability of target populations and ecosystems to climate variability and hazards</p>	Substantiel	Substantiel
<p>Risque:</p> <p>Risque que le projet puisse accroître sensiblement l'exposition ou la vulnérabilité des moyens d'existence, des écosystèmes, des biens économiques ou des infrastructures des populations cibles aux fluctuations et aléas climatiques.</p>	Substantiel	Substantiel
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Mettre en œuvre des interventions climato-résilientes (utilisation de semences adapté au climat, utilisation des techniques de gestion durables des sols</p>		

(CES/DRS), agroforesterie, aménagement hydroagricoles pour rationaliser l'utilisation de l'eau ...) en vue de réduire la vulnérabilité populations.		
Greenhouse Gas Emissions	Moyen	Moyen
Risque: Risque que le projet augmente considérablement les émissions de gaz à effet de serre et contribue ainsi aux changements climatiques anthropiques.	Moyen	Moyen
Mesures d'atténuation: Mettre en œuvre des activités sobre en carbone (agroforesterie, installation de biogaz, efficacité énergétique, promotion des énergies solaires et des pratiques agro-écologiques).		
Physical and Economic Resettlement	Moyen	Moyen
Risque: Le projet pourrait être confronté au risque de déplacement économique et physique avec un impact physique, social, culturel ou économique négatif important, notamment auprès des groupes marginalisés, du fait de l'acquisition de terres et de la perte involontaire de terres, d'actifs, d'accès aux actifs, de sources de revenus ou de moyens d'existence.	Moyen	Moyen
Mesures d'atténuation: Veiller à mettre en œuvre de consentement donné librement en connaissance de cause(CPLCC) dans le cadre des consultations des parties prenantes du projet ; Mettre en œuvre le cadre d'action de réinstallation (CAR)		
Community health, safety and security	Substantiel	Substantiel
Risque: Intoxication due à l'utilisation de traitements agrochimiques, à une mauvaise manipulation lors du transport, du stockage ou de la réutilisation des emballages. Intoxication des personnes par la consommation d'eau polluée Intoxication des personnes par la persistance des produits sur les plantes traitées Intoxication des animaux par la consommation d'eau, de résidus de stockage ou de plantes traitées La propagation de maladies telles que le VIH/SIDA et le COVID-19 est probable en raison des circuits de transformation et de distribution.	Substantiel	Substantiel
Mesures d'atténuation: Produire un cadre abrégé de gestion environnementale, sociale et climatique ou une évaluation abrégée de l'impact environnemental et social. Élaborer un plan de gestion des nuisibles et des pesticides qui reflète les exigences pertinentes des normes de santé et de sécurité communautaires du SECAP.		
Labour and Working Conditions	Moyen	Moyen
Risque: Conditions de travail dangereuses Violations des droits du travail Recours au travail forcé et au travail des enfants	Moyen	Moyen
Mesures d'atténuation: Entreprendre une évaluation environnementale et sociale afin d'évaluer les risques et les impacts sur la main-d'œuvre et les conditions de travail. Promouvoir l'égalité des chances pour les travailleurs, soutenir la liberté d'association et le droit à la négociation collective en conformité avec les lois nationales sur l'emploi et le travail et les engagements internationaux. Sensibilisation par la radio, les agents de vulgarisation et les dirigeants communautaires contre le travail des enfants et le travail forcé Renforcer la résilience des jeunes pour protéger les enfants des conditions de travail difficiles		
Indigenous People	Faible	Faible
Risque: Risque que le projet puisse avoir un impact physique, social ou économique négatif important sur les peuples autochtones, ou qu'il entraîne des menaces	Faible	Faible

pour les ressources ayant une importance historique ou culturelle pour eux, ou la perte de ces ressources.		
Mesures d'atténuation: Veiller à la mise en œuvre du plan d'engagement des parties prenantes avec une participation inclusive et l'application du consentement donné librement en connaissance de cause.		
Cultural Heritage	Faible	Faible
Risque: Expansion des pratiques agricoles et commerciales dans le parc national de la Comoé, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO	Faible	Faible
Mesures d'atténuation: S'assurer que les activités du projet n'interviendront pas dans le parc national de la Comoé et qu'il n'y aura pas d'impact sur le reste du patrimoine culturel de la région. Renforcer la capacité des groupes cibles et des parties prenantes concernés à éviter les incidences négatives potentielles et les risques pour le patrimoine culturel. Évaluer si la confidentialité des éléments du patrimoine culturel doit être incluse dans la divulgation de l'information. Élaborer un plan ou un cadre de gestion (ESCMP/F) qui reflète les exigences pertinentes des normes relatives au patrimoine culturel dans le SECAP et contrôler toutes les mesures d'atténuation. Respecter les réglementations locales, nationales, régionales ou internationales en matière de patrimoine culturel et les plans de gestion des zones protégées existantes.		
Resource Efficiency and Pollution Prevention	Élevé	Élevé
Risque: Pollution de l'environnement	Élevé	Élevé
Mesures d'atténuation: Sensibilisation des agriculteurs par la formation à l'utilisation des engrais et des pesticides, à la valorisation (agricole, énergétique, etc.) des déchets et à la gestion rationnelle des ressources en eau Surveillance régulière des bassins versants Évaluations de l'impact environnemental et social des initiatives entrepreneuriales Mise en place d'un comité de maintenance pour les infrastructures en service		
Biodiversity Conservation	Moyen	Moyen
Risque: Pressions humaines sur les zones protégées et la biodiversité (fragmentation des milieux naturels et des cours d'eau, déforestation pour le charbon de bois, etc.) Effets du changement climatique qui modifient l'aire de répartition des espèces	Moyen	Moyen
Mesures d'atténuation: Etude de faisabilité multidimensionnelle avant la mise en place des activités Exploitation de sites dédiés et adaptés Respect du SECAP et des normes nationales Approches intégrées de l'agroforesterie Restauration des ressources naturelles et aquatiques grâce aux techniques CES/DRS Formations sur la gestion durable des pâturages et des terrains de parcours, réduisant la pression sur les savanes et l'eau		
Parties prenantes	Moyen	Moyen
Stakeholder Grievances	Moyen	Moyen
Risque: Il existe un risque que le projet 2PAI NE dispose de procédures inefficaces de règlement des griefs/plaintes (notamment en ce qui concerne les allégations de non-respect des normes PESEC du FIDA, de fraude, de corruption etc), ce qui conduit à des plaintes non traitées de la part des parties prenantes, susceptibles de compromettre la mise en œuvre du projet et la réalisation des objectifs de développement.	Moyen	Moyen

<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Le projet 2PAI NE s'engage à (i) maintenir une gestion solide des connaissances, une diffusion de l'information et des engagements communautaires pour tenir tout le monde informé ; (ii) mettre en œuvre un Plan d'engagement des Parties Prenantes (PPP) simple et clair avec un cadre de recours et de résolution des plaintes/griefs, qui est porté à la connaissance de toutes les parties prenantes. Le mécanisme de gestion des plaintes (MGP) identifie les problèmes potentiels qui peuvent nécessiter un redressement et une atténuation des griefs, en fournissant un accès à l'information sur une base régulière pour aider à prévenir l'apparition de griefs en premier lieu, ou l'escalade à un niveau qui peut potentiellement compromettre la performance du projet</p>		
<p>Stakeholder Engagement/Coordination</p>	Moyen	Moyen
<p>Risque:</p> <p>Plaintes des bénéficiaires pour motifs éventuels d'insatisfaction liée aux accompagnements apportés par les institutions ; motifs pouvant constituer un frein à l'atteinte des résultats du projet ;</p>	Moyen	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Evaluer périodiquement (trimestriellement ou semestriellement) l'apport des institutions publiques appuyées à travers des bilans d'activités et d'évaluation de la satisfaction des bénéficiaires afin d'apporter des corrections et amélioration aux encadrements et accompagnements qu'elles apportent aux bénéficiaires ;</p>		
<p>Risque:</p> <p>Plaintes ou de dénonciations lors de la mise en œuvre des clauses des contrats établis entre les petits producteurs et les unités de transformation et/ou les agrégateurs.</p>	Moyen	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Assister de manière effective les bénéficiaires dans le cadre de l'établissement des contrats en privilégiant les intérêts « Gagnant – Gagnant » de toutes les parties. Des clauses de prévention et de gestion des plaintes devront être incluses dans les contrats en se référant à des dispositions du MGP du projet. A cet effet, des canevas de contrats types peuvent être préparés et validés par l'UCP et les parties prenantes concernées.</p>		
<p>Risque:</p> <p>Plaintes de bénéficiaires vulnérables potentiels relativement à l'insuffisance de transparence due au processus de sélection ;</p>	Moyen	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Organiser des campagnes d'information sur les critères d'éligibilité (en tant que bénéficiaires) avec l'implication des autorités préfectorales et coutumières ainsi que des ONG en la matière ;</p>		
<p>Risque:</p> <p>Plaintes ou désaccords liés à la mobilisation et la gestion des ressources financières liées aux « caisses villageoises ».</p>	Moyen	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Apporter des encadrements aux bénéficiaires dans le cadre d'établissement des accords et dispositions de mobilisation et de gestion des fonds (en portant une attention particulière à des clauses garantissant la transparence, les prises de décisions consensuelles, la gestion rationnelle des fonds, l'équité des accès aux fonds de la caisse, etc.) ;</p> <p>Veiller à opérationnaliser le MGP du projet tout en mettant un accent particulier sur la capacité de résolution et de clôture des plaintes.</p>		